

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1619

4 juin 2016

SOMMAIRE

Avocado Partnership Luxembourg S.C.A.	77666	Solairedirect Investment Management S.A.	77712
Bluroad S.A.	77712	SSF S.à r.l.	77711
C.R.C. S.à r.l.	77709	St Charles Home	77711
Faster Syndication S.C.A.	77710	The Foundations	77711
Ferrero International S.A.	77710	Vantaff Investments S.A.	77706
Fiduciaire du Parc	77710	VAT Holding S.à r.l.	77706
Minuscule	77708	VAT Lux III S.à r.l.	77706
MOBIK Africa SA	77707	VCST Holdco Lux S.A.	77706
OPG Commercial RE Europe S.à r.l.	77712	VR Netze Luxemburg S.à r.l.	77708
Reggio International S.A.	77707	West Air Sweden (Luxembourg Branch)	77709
Sand Cloud Holding S.à r.l.	77707	Wyndham Luxembourg Holdings S.à r.l.	77708
SecureDot Luxembourg	77711	Yuzhchukmorneftegaz Holding Sàrl	77709
Sevkarmorneftegaz Sàrl	77705		

Avocado Partnership Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.138.

In the year two thousand and sixteen, on the first day of the month of March.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

a general meeting of the shareholders of Avocado Partnership Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") in Luxembourg under number B 202.138, incorporated by a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg dated 20 November 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 524 of 23 February 2016, acting through its general partner Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), being registered with the RCS in Luxembourg under number B 203916 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 February 2016, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Maître Justine Peduzzi, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

There were appointed as secretary and as scrutineer Maître Vianney de Bagneaux, lawyer, residing professionally in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to record that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all the shares in issue in the Company were represented at the present general meeting. The same meeting waived the convening notices, the shareholders represented considering themselves as having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

2. As a result of the foregoing, the present meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all items of the agenda.

3. The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

A. Authorisation to suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in relation to the issuance of shares to be resolved and implemented pursuant to the present deed, on the basis of the report of Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., being the general partner of the Company, dated 1 March 2016 in accordance with article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies;

B. Increase of the issued share capital of the Company from two hundred fifty-three thousand four hundred seventy-nine euros and thirty cents (EUR 253,479.30) to three hundred twenty-two thousand eight hundred thirty-five euros and seventy cents (EUR 322,835.70) by the issue of:

- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class A redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class A-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class A-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class A-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class A-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class A-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class B redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class B-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class B-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class B-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class B-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class B-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class C redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class C-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class C-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class C-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class C-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class C-C2 redeemable limited shares,

- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class D redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class D-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class D -A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class D-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class D-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class D-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class E redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class E-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class E-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class E-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class E-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class E-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class F redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class F-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class F-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class F-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class F-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class F-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class G limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class G-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class G-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class G-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class G-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class G-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class H redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class H-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class H-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class H-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class H-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class H-C2 redeemable limited shares, and
- seventy-seven thousand thirty-six (77,036) class I redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred five (6,605) class I-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred three (6,603) class I-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred thirty-four (41,734) class I-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred thirty-eight (10,838) class I-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred fifty-six (11,256) class I-C2 redeemable limited shares,

of a nominal value of 10 cents of euro (EUR 0.10) each; subscription to the new shares and contribution in cash of an aggregate amount of one hundred thirty thousand four hundred fifty-three euros (EUR 130,453) (the “Contribution in Cash”) and contribution in kind consisting in receivables held against Avocado Bidco Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the RCS in Luxembourg under number B 190.853 (“Bidco”), for an aggregate amount of five hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-one euros (EUR 535,861) (the “Contribution in Kind”) by the subscribers set forth in the table below and in the proportions set out therein; acknowledgement of the report of KPMG Luxembourg, réviseur d’entreprises agréé, on the valuation of the Contribution in Kind; approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the new shares; allocation of the nominal value of the new shares of an amount of sixty-nine thousand three hundred fifty-six euros and forty cents (EUR 69,356.40) so issued to the share capital account of the Company and an aggregate amount of five hundred ninety-six thousand nine hundred fifty-seven euros and sixty cents (EUR 596,957.60) to the freely distributable share premium account:

Subscribers	Number of new shares	Contribution in Cash (in EUR)	Contribution in Kind (in EUR)	Subscription price (in EUR)
Flex 1 SCSp, acting . . .	6,609 class A-A1 redeemable limited shares;	4,558	114,394	118,952
through its general	6,609 class A-A2 redeemable limited shares;			
partner Flex GP S.à r.l.	6,609 class B-A1 redeemable limited shares; 6,609 class B-A2 redeemable limited shares;			

	6,609 class C-A1 redeemable limited shares;			
	6,609 class C-A2 redeemable limited shares;			
	6,609 class D-A1 redeemable limited shares;			
	6,609 class D-A2 redeemable limited shares;			
	6,609 class E-A1 redeemable limited shares;			
	6,609 class E-A2 redeemable limited shares;			
	6,609 class F-A1 redeemable limited shares;			
	6,609 class F-A2 redeemable limited shares;			
	6,609 class G-A1 redeemable limited shares;			
	6,609 class G-A2 redeemable limited shares;			
	6,609 class H-A1 redeemable limited shares;			
	6,609 class H-A2 redeemable limited shares;			
	6,605 class I-A1 redeemable limited shares;			
	6,603 class I-A2 redeemable limited shares.			
Flex 2 SCSp, acting . . .	41,741 class A-B redeemable limited shares;	86,402	289,260	375,662
through its general	41,741 class B-B redeemable limited shares;			
partner Flex GP S.à r.l.	41,741 class C-B redeemable limited shares;			
	41,741 class D-B redeemable limited shares;			
	41,741 class E-B redeemable limited shares;			
	41,741 class F-B redeemable limited shares;			
	41,741 class G-B redeemable limited shares;			
	41,741 class H-B redeemable limited shares;			
	41,734 class I-B redeemable limited shares.			
Flex 3 SCSp, acting . . .	10,842 class A-C1 redeemable limited shares;	39,493	132,207	171,700
through its general	11,265 class A-C2 redeemable limited shares;			
partner Flex GP S.à r.l.	10,842 class B-C1 redeemable limited shares;			
	11,265 class B-C2 redeemable limited shares;			
	10,842 class C-C1 redeemable limited shares;			
	11,265 class C-C2 redeemable limited shares;			
	10,842 class D-C1 redeemable limited shares;			
	11,265 class D-C2 redeemable limited shares;			
	10,842 class E-C1 redeemable limited shares;			
	11,265 class E-C2 redeemable limited shares;			
	10,842 class F-C1 redeemable limited shares;			
	11,265 class F-C2 redeemable limited shares;			
	10,842 class G-C1 redeemable limited shares;			
	11,265 class G-C2 redeemable limited shares;			
	10,842 class H-C1 redeemable limited shares;			
	11,265 class H-C2 redeemable limited shares;			
	10,838 class I-C1 redeemable limited shares;			
	11,256 class I-C2 redeemable limited shares.			
Total	693,564	130,453	535,861	666,314

C. Amendment and restatement of the articles of association of the Company without amending the corporate object of the Company.

After having considered the above, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to authorise the suppression of the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in relation to the issuance of shares to be resolved and implemented pursuant to the present deed, on the basis of the report of Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., being the general partner of the Company, in accordance with article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies.

Second resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company in order to bring it from its current amount of two hundred fifty-three thousand four hundred seventy-nine euros and thirty cents euros (EUR 253,479.30) to three hundred twenty-two thousand eight hundred thirty-five euros and seventy cents (EUR 322,835.70) by the issue of:

- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class A redeemable limited shares, being:

* six thousand six hundred nine (6,609) class A-A1 redeemable limited shares,

* six thousand six hundred nine (6,609) class A-A2 redeemable limited shares,

* forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class A-B redeemable limited shares,

- * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class A-C1 redeemable limited shares, and
- * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class A-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class B redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class B-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class B-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class B-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class B-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class B-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class C redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class C-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class C-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class C-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class C-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class C-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class D redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class D-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class D -A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class D-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class D-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class D-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class E redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class E-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class E-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class E-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class E-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class E-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class F redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class F-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class F-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class F-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class F-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class F-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class G limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class G-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class G-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class G-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class G-C1 redeemable limited shares, and
 - * o eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class G-C2 redeemable limited shares,
- seventy-seven thousand sixty-six (77,066) class H redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class H-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred nine (6,609) class H-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class H-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class H-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class H-C2 redeemable limited shares, and
- seventy-seven thousand thirty-six (77,036) class I redeemable limited shares, being:
 - * six thousand six hundred five (6,605) class I-A1 redeemable limited shares,
 - * six thousand six hundred three (6,603) class I-A2 redeemable limited shares,
 - * forty-one thousand seven hundred thirty-four (41,734) class I-B redeemable limited shares,
 - * ten thousand eight hundred thirty-eight (10,838) class I-C1 redeemable limited shares, and
 - * eleven thousand two hundred fifty-six (11,256) class I-C2 redeemable limited shares,

of a nominal value of 10 cents of euro (EUR 0.10) each, and to accept the subscription to such new shares by the subscribers listed in the table below in the proportions and for the subscription price set forth next to their name for a total subscription price of six hundred sixty-six thousand three hundred fourteen euros (EUR 666,314).

Subscription - Payment

Thereupon, the subscribers, being (i) Flex 1 SCSp, a société en commandite speciale having its registered office at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (the “RCS”) in Luxembourg, (ii) Flex 2 SCSp, a société en commandite speciale having its registered office at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the RCS in Luxembourg, and (iii) Flex 3 SCSp, a société en commandite speciale having its registered office at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the RCS in Luxembourg, the three of them acting through their general partner, Flex GP S.à r.l., a société en responsabilité limitée having its registered office at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the RCS in Luxembourg 8 the “New Shareholders”), represented by Me Justine Peduzzi, prenamed, by virtue of three proxies, subscribed to, and fully paid, the new shares as specified in the table in the agenda.

The subscription price payable by each subscriber was fully paid-up by way of the Contribution in Cash to the Company in a total aggregate amount of one hundred thirty thousand four hundred fifty-three euros (EUR 130,453) and the Contribution in Kind which consists in receivables in a total aggregate amount of five hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-one euros (EUR 535,861) held by the subscribers against Bidco.

The report of KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, on the valuation of the Contribution in Kind dated 1 March 2016 is acknowledged. The conclusion of said report reads as follows:

“Based on our procedures as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the number and value of the Redeemable Limited Shares issued in consideration.”

It is resolved to value the Contributions in Kind at five hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-one euros (EUR 535,861) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

Evidence of the full payment of the Contribution in Cash and of the existence and of the valuation of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to issue the new shares in the proportion set out in the table above and to allocate the nominal value of the new shares of an amount of sixty-nine thousand three hundred fifty-six euros and forty cents (EUR 69,356.40) so issued to the share capital account of the Company and an aggregate amount of five hundred ninety-six nine hundred fifty-seven euros and sixty cents (EUR 596,957.60) to the freely distributable share premium account.

The New Shareholders will thus resolve on the remaining items of the agenda.

Third resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company, without amending the corporate object of the Company, which shall now read as follows:

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders (the “Shareholders”) on this day and all those who will become owners of the Shares a Luxembourg société en commandite par actions under the name of “Avocado Partnership Luxembourg S.C.A.” (the “Company”) governed by the laws of Luxembourg and these articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined in Article 9). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

2.3. In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting (as defined in Article 5) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

3.2. The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 9 shall apply.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock,

bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

4.4. The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

4.5. The Company may give guarantees (including up-stream and sidestream guarantees) and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.8. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company shall be represented by two classes of shares, namely (i) unlimited share (s) (“Unlimited Shares”) held by the General Partner (as defined below) as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité) and (ii) limited shares (“Limited Shares”) held by the limited liability Shareholders (actionnaires commanditaires) of the Company. The Limited Shares shall be divided into ten (10) different classes of Limited Shares, namely the ordinary Limited Shares (the “Ordinary Limited Shares”) and the class A Redeemable Limited Shares, the class B Redeemable Limited Shares, the class C Redeemable Limited Shares, the class D Redeemable Limited Shares, the class E Redeemable Limited Shares, the class F Redeemable Limited Shares, the class G Redeemable Limited Shares, the class H Redeemable Limited Shares and the class I Redeemable Limited Shares (the class A Limited Shares to the class I Limited Shares being collectively referred to as the “Alphabet Shares”). Each class of Alphabet Shares is itself sub-divided into five (5) subcategories, namely sub-category A1, A2, B, C1 and C2 so that the Company's share capital is represented as set forth in Article 5.2 below.

Limited Shares (including the Ordinary Limited Shares and the Alphabet Shares) and Unlimited Shares shall be referred to as a “Share” and collectively as the “Shares”, whenever the reference to a specific class of shares is not justified or required.

5.2. The issued share capital of the Company is set at three hundred twenty-two thousand eight hundred thirty-five euros and seventy cents (EUR 322,835.70) represented by:

- ten (10) fully paid up Unlimited Shares;
- five hundred twenty-four thousand nine hundred ninety (524,990) Ordinary Limited Shares;
- three hundred thousand three hundred seventy-nine (300,379) class A redeemable Limited Shares divided into:
 - * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-five (118,265) class A-A1 Limited Shares;
 - * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-six (118,266) class A-A2 Limited Shares;
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class A-B Limited Shares;
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class A-C1 Limited Shares;
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class A-C2 Limited Shares;
- three hundred thousand three hundred seventy-six (300,376) class B redeemable Limited Shares divided into:
 - * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class B-A1 Limited Shares;
 - * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class B-A2 Limited Shares;
 - * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class B -B Limited Shares;
 - * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class B-C1 Limited Shares;
 - * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class B -C2 Limited Shares;
- three hundred thousand three hundred seventy-six (300,376) class C redeemable Limited Shares divided into:
 - * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class C-A1 Limited Shares;
 - * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class C-A2 Limited Shares;

* forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class C-B Limited Shares;
 * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class C-C1 Limited Shares;
 * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class C-C2 Limited Shares;
 - three hundred thousand three hundred seventy-six (300,376) class D redeemable Limited Shares divided into:
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class D-A1 Limited Shares;
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class D-A2 Limited Shares;
 * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class D-B Limited Shares;
 * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class D-C1 Limited Shares;
 * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class D-C2 Limited Shares;
 - three hundred thousand three hundred seventy-six (300,376) class E redeemable Limited Shares divided into:
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class E-A1 Limited Shares;
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class E-A2 Limited Shares;
 * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class E-B Limited Shares;
 * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class E-C1 Limited Shares;
 * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class E-C2 Limited Shares;
 - three hundred thousand three hundred seventy-six (300,376) class F redeemable Limited Shares divided into:
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class F-A1 Limited Shares;
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class F-A2 Limited Shares;
 * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class F-B Limited Shares;
 * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class F-C1 Limited Shares;
 * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class F-C2 Limited Shares;
 - three hundred thousand three hundred seventy-six (300,376) class G redeemable Limited Shares divided into:
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class G-A1 Limited Shares;
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class G-A2 Limited Shares;
 * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class G-B Limited Shares;
 * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class G-C1 Limited Shares;
 * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class G-C2 Limited Shares;
 - three hundred thousand three hundred seventy-six (300,376) class H redeemable Limited Shares divided into:
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class H-A1 Limited Shares;
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty-four (118,264) class H-A2 Limited Shares;
 * forty-one thousand seven hundred forty-one (41,741) class H-B Limited Shares;
 * ten thousand eight hundred forty-two (10,842) class H-C1 Limited Shares;
 * eleven thousand two hundred sixty-five (11,265) class H-C2 Limited Shares;
 - three hundred thousand three hundred forty-six (300,346) class I redeemable Limited Shares divided into:
 * one hundred eighteen thousand two hundred sixty (118,260) class I-A1 Limited Shares;
 * one hundred eighteen thousand two hundred fifty-eight (118,258) class I-A2 Limited Shares;
 * forty-one thousand seven hundred thirty-four (41,734) class I-B Limited Shares;
 * ten thousand eight hundred thirty-eight (10,838) class I-C1 Limited Shares;
 * eleven thousand two hundred fifty-six (11,256) class I-C2 Limited Shares;
 each with nominal value of 10 cents of euro (EUR 0.10).

5.3. The Unlimited Shares shall be held by Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law by deed of notary Cosita Delvaux on 10 February 2016, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité).

5.4. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of the Shareholders (the “General Meeting”) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles or any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any).

5.5. Each Share whatever the class and the sub-category shall have the same rights and obligations attached thereto unless otherwise provided for in the Articles or any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into between the shareholders from time to time (if any).

5.6. The Company may redeem the Alphabet Shares, subject to and in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and these Articles, by the redemption of one or more entire classes of Alphabet Shares through the repurchase of all the Alphabet Shares in issue in such class(es) including

for the avoidance of doubt all the Limited Shares in each sub-category of such class of Alphabet Shares forming part of the class of Limited Shares. In the case of repurchases of classes of shares repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I Limited Shares).

5.7. In the event of a redemption of Alphabet Shares (in the order provided for in Article 5.6), such class of Alphabet Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class or to such proportion and amount as otherwise determined in these Articles or in any shareholders agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any) to the Available Amount (with the limitation however to the Total Redemption Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Alphabet Shares of the repurchased class of Alphabet Shares shall receive from the Company an amount equal to the Redemption Value Per Share for each Alphabet Share of the relevant class held by them in accordance with the economic rights of the sub-category of Shares they hold as determined in the Articles or any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any).

5.7.1 The Redemption Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Redemption Amount (determined in accordance with Article 5.7 above and these Articles or any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any)) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed.

5.7.2. The Total Redemption Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class of shares at the time of the Redemption of the relevant class of Alphabet Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Redemption Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the redemption of the Alphabet Shares of the relevant class of Alphabet Shares, the Redemption Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.7.4. In the event Alphabet Shares have been redeemed in accordance with the above provisions, such Alphabet Shares shall be cancelled no later than the end of the financial year during which they have been so redeemed.

5.8. The Company may not issue fractional Shares. The General Partner shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.9. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.10. In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account and/or special equity reserve account (account 115 "compte des apports des associés non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) (the "Account 115") to which any premium paid on the shares of the Company in addition to their nominal value is transferred. The amount of the share premium account and/or the Account 115 shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares of the Company are in registered form only.

6.2. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.3. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4. The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.5. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6. Upon the written request of a Shareholder, registered Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the General Partner shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the General Partner. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two authorized representatives of the General Partner. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings

and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

6.7. (a) Subject to the requirements of the law regarding increases of share capital, if it is determined (by the General Partner, having consulted with the Main Supervisory Board) that it is necessary or desirable for the Company to issue New Securities to raise cash resources, such New Securities shall:

(i) be issued at fair market value (including share premium) as determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any);

(ii) subject to Article 6.9, until such time as holders of Interests have invested in aggregate EUR 250 million to fund subscriptions of such New Securities (the "Anti-Dilution Threshold"), be offered for subscription to Interest Holders in proportion to their respective proportions (in value) of equity instruments to PECs as at Completion; and

(iii) upon the Anti-Dilution Threshold being reached, any offers of subscription of New Securities shall be in such form and on such terms as determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company.

(b) In the event that New Securities are to be offered for subscription, pursuant to Article 6.8(c) or 6.9(a)(iii), to a bona fide Third Party (including any non-executive directors of the Group) before the Anti-Dilution Threshold has been reached, any such New Securities shall be offered to such Third Party, subject to applicable law, in proportion to the value, classes and categories of Interests held by Topco as determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any), and each Interest holder of the relevant class and sub-category shall be diluted proportionately by the issuance of New Securities to the Third Party.

6.8. Pre-emptive Rights

(a) Subject to Articles 6.7 and 6.9, if the Company proposes to issue any New Securities to, or enter into any contracts, commitments, agreements, understandings or arrangements of any kind relating to the issuance of any New Securities with, any person (other than any member of the Group), the Company shall deliver to each holder of the relevant class and sub-category of Interests to be issued a written notice (each a "New Securities Notice") of such proposed issuance at least twenty-five (25) Business Days prior to the date of the proposed issuance (the period from the effectiveness pursuant to the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company of such New Securities Notice until the date of such proposed issuance, the "Subscription Period"). Such New Securities Notice shall set out the relevant entitlement of the Interest holder for each class and sub-category of New Securities and the aggregate subscription price for each such entitlement, it being understood that any issuance of Shares shall always be made as far as possible pro rata in each class of Shares.

(b) Subject to Article 6.9, each Interest holder (an Interest holder that exercises the option, a "Participating Shareholder") shall have the option, exercisable at any time during the first 20 Business Days of the Subscription Period, by delivering written notice to the Company to subscribe (or to nominate any person that would be eligible to be its Permitted Transferee to subscribe for, subject to such nominee adhering to the terms of any shareholders' agreement relating to the Company (each a "Nominated Person")) for:

(i) to the extent that the Anti-Dilution Threshold has not been reached, any number (rounded to the nearest whole unit number) of such New Securities up to such Participating Shareholder's relevant Sharing Percentage of each class and sub-category of New Securities (including the Limited Shares of subcategories B, C1 and C2 of each class of Alphabet Shares) on the same terms as those of the proposed issuance of such New Securities;

(ii) to the extent that the Anti-Dilution Threshold has been reached, any number (rounded to the nearest whole unit number) of those New Securities that will be Institutional Strip Securities up to such Participating Shareholder's Institutional Strip Sharing Percentage of such New Securities on the same terms as those of the proposed issuance of such New Securities, and

(iii) New Securities which are not accepted by other Participating Shareholders (specifying a maximum number) ("Excess Securities"), on the same terms as those of the proposed issuance of such New Securities.

(c) On expiry of the acceptance period referred to in Article 6.9 (b), New Securities shall be allotted to each Participating Shareholder, and Excess Securities shall be allotted to each Participating Shareholder which has indicated that it will accept Excess Securities (up to the maximum number of Excess Securities which that Participating Shareholder indicated it is willing to accept) in proportion to its Sharing Percentage as compared with the aggregate Sharing Percentage of all those Participating Shareholders which have indicated that they would accept Excess Securities.

(d) Notwithstanding the foregoing provisions of this Article 6.8, in the event that the General Partner (acting in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company) determines that any issue of New Securities subject to this Article 6.8 is required prior to the expiration of the Subscription Period due to a serious risk that the Group will not be able to meet its financial covenant tests under the Finance Documents, the Company may proceed to complete an issue to any Interest holder prior to the expiration of the Subscription Period, so long as provision is made in such issue such that within sixty (60) days subsequent to the Subscription Period the purchaser(s) of the New Securities so issued will be obligated to transfer (at no additional cost to such Interest holder that is incremental to the price such Interest holder would have paid had such Interest holder purchased such New Securities directly pursuant to the offer) that portion of such New Securities to any Interest holder properly electing to participate in such issue of New Securities and Excess Securities pursuant to this Article 6.8 sufficient to satisfy the terms of this Article 6.8 as if such Interest holder had acquired such Interests pursuant to Article 6.8 (b)).

6.9. Excepted Issuances

(a) The terms of Article 6.8 shall not apply to:

(i) the issuance or grant of New Securities pursuant to any Management Equity Plan or any other equity-based employee benefits plan or arrangement or to directors, officers, employees or consultants of any member of the Group pursuant to individual employment arrangements (in each case, other than those benefitting directors, officers, employees or consultants of businesses or companies acquired by the Group following the date of execution of any shareholders' agreement relating to the Company ("Acquired Businesses")), in each case which has been approved in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any);

(ii) the issuance or grant of New Securities pursuant to any Management Equity Plan or any other equity-based employee benefits plan or arrangement, in each case benefitting employees of Acquired Businesses and, subject to any provisions of any shareholders' agreement relating to the Company, provided that the allocation of New Securities that are the Limited Shares of sub-categories B, C1 and C2 of each class of Alphabet Shares to any such directors, officers, employees or consultants shall be made in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company.

(iii) subject to Article 6.7 (b), the issuance or sale of New Securities to a seller or its designee in connection with, and as consideration for, the Group's direct or indirect acquisition by merger or other business combination of any person's business or assets or pursuant to any joint venture, partnership or other strategic transaction;

(iv) the issuance or sale of New Securities to financial institutions, commercial lenders or other debt providers or their designees, in connection with commercial loans or other bona fide debt financing on commercial terms by such financial institutions, commercial lenders or other debt providers, in each case, provided that the Board of the General Partner, having consulted with the Main Supervisory Board, reasonably and in good faith believes that it is commercially desirable to sell or issue such New Securities to such person in order to facilitate such debt financing;

(v) the issuance of New Securities pursuant to or following a Listing; or

(vi) the issuance of New Securities in connection with any pro rata share split, or any Reorganisation or the exercise of the Direct Liquidity Right.

(b) Notwithstanding the provisions of Article 6.8, if the offer, subscription or sale of New Securities to any Interest holder (i) required the production of a prospectus or an equivalent form of offering document, or (ii) could not be made in compliance with all applicable laws and regulations without unreasonable delay or expense (with the unreasonableness of any delay or expense to be determined by taking into account the proceeds to be raised by the New Securities issuance as compared to the delay or expense), then such Interest holder may, as determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company, be excluded from such offer, subscription or sale, subject to any shareholders' agreement relating to the Company.

6.10. Economic Rights of Shares

The rights attaching to the relevant the Limited Shares of sub-categories A1, A2, B, C1 and C2 apply globally to all classes of Shares.

In respect of any distribution, repurchase and cancellation or liquidation, the amount of such return shall be allocated in accordance with these Articles and the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any).

Art. 7. Transfer of Shares. A transfer of Limited Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

In the event the holder of Ordinary Limited Shares ceases to hold Alphabet Shares, those Ordinary Limited Shares shall be transferred at the same time as the remaining Alphabet Shares.

7.1. The Unlimited Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability for the Company's financial obligations.

7.2. General Transfer Restrictions

(a) No transfer of Redeemable Limited Shares of a sub-category shall be carried without transferring all Redeemable Limited Shares of the same proportion of such sub-category in all classes of Alphabet Shares.

(b) No Transfers of Interests or the Unlimited Shares are permitted other than in accordance with this Article 7 and/or any shareholders' agreement relating to the Company.

(c) Any Transfer of all or part of a PEC and /or of the Limited Shares of sub-categories A1 of each class of Alphabet Shares (together, the "Stapled Securities") in existence at the time of such Transfer shall be valid only in conjunction with a simultaneous Transfer to the same transferee of each other type of the Stapled Securities, so that each of the transferor and the transferee holds, after the Transfer, a pro rata share of the Limited Shares of the sub-category A1 of each class of Alphabet Shares in existence at the time that equals its pro rata share of the outstanding PECs, if any, at that time.

(d) In the case of the Mancos, no Transfers of Interests are permitted until the tenth (10th) anniversary of the date of any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any), except:

(i) with the prior consent of Topco;

(ii) if such Transfer constitutes a Permitted Transfer;

(iii) a pledge of Interests to the benefit of a lending bank financing the investment of a Manco pursuant to Article 6.8 (e), provided that such pledge is made in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any);

(iv) a Transfer of Interests upon exercise of the Management Liquidity Put Option;

(v) a Transfer of Interests following or upon an Exit, subject to, in the case of an Exit in the form of a Listing, the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company; or

(vi) in accordance with the other provisions of this Article 7.

Any purported Transfer of Interests which does not comply with this Article 7.3

(c) shall be void and of no effect and the Company shall in no way give effect to any such impermissible Transfer.

(e) Topco and the GP shall be entitled to Transfer all or a portion of:

(i) its Interests (i) at any time subject to (as applicable) Articles 7.4 and 7.5, or (ii) pursuant to a Permitted Transfer or a Listing or, in the case of the Unlimited Shares as provided for in any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any);

(ii) the Interests and the Unlimited Shares it holds at any time with the prior consent of the Management Representative; and

(iii) the Interests and the Unlimited Shares it holds at any time in accordance with the other provisions of this Article 7.

Any purported Transfer of Interests and the Unlimited Shares which does not comply with this Article 7.3 (d) shall be void and of no effect and the Company or the relevant Manco (as appropriate) shall in no way give effect to any such impermissible Transfer.

7.3. Other Transfer Restrictions

(a) In addition to any other restrictions on the Transfer of Interests contained herein, each Interest holder agrees that in no event shall any Transfer of Interests by any holder be made without Topco's prior written consent:

(i) to any person who lacks the legal right, power or capacity to own such Interests;

(ii) if such Transfer requires or results in a requirement for the registration or other qualification of such Interests pursuant to any applicable securities laws or if in the determination of the Board of the General Partner, having consulted with the Main Supervisory Board, such Transfer requires the prior consent of any regulatory agency and such prior consent has not been obtained; or

(iii) as determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company.

(b) No Transfer of an Interest may be made or recorded in the books and records of the Company unless the Transferee shall deliver to the Company notice of such Transfer, including a fully executed copy of all documentation and agreements relating to the Transfer and, as a condition to any such Transfer, each Interest holder effecting such Transfer shall cause such Transferee to deliver to the Company and to Topco, a deed of adherence of such Transferee to any shareholders' agreement relating to the Company, in all material respects in the form as determined by any shareholders' agreement relating to the Company, in respect of the Interests that are the subject of the Transfer. This Article 7.4 (b) shall not apply to any Transfer pursuant to a Listing or, following a Listing, in a transaction involving a Transfer of the Limited Shares of the sub-categories A1, A2 and B of each class of Alphabet Shares to public shareholders.

7.4. Tag-Along Rights

(a) If Topco proposes to Transfer (excluding pursuant to a Listing, a Permitted Transfer or any Transfer following the exercise of the Full Drag pursuant to Article 7.5 (c)(i)(b)) to a Third Party (such person, the "Proposed Transferee") any Interests (a "Proposed Sale"), Topco shall furnish to the other holders of Interests with a written notice of such Proposed Sale (the "Tag-Along Notice").

(b) The Tag-Along Notice shall include the material terms and conditions of the Proposed Sale, including (i) the number of Interests of each class and subcategory proposed to be so Transferred, it being understood that any Transfer of shares shall be made on pro rata basis in each class, (ii) the name and address of the Proposed Transferee, (iii) the proposed amount and form of consideration per Interest (the "Tagging Consideration"), (iv) the fractions for each class and sub-category of Interest being sold, each expressed as a percentage, determined by dividing the number of Interests of the relevant class and sub-category being sold by Topco by the total number of Interests of the relevant class and sub-category held by Topco as at the date of the Tag-Along Notice (the "Institutional Strip Tag Restriction") and (v) the maximum number of the Limited Shares of the sub-categories B, C1 and C2 of each class of Alphabet Shares which Manco 2 and Manco 3, respectively, are permitted to Transfer to the Proposed Transferee as part of the Proposed Sale, which shall be calculated by applying the same fraction as determined pursuant to sub-clause (iv) above and shall be limited, in the case of the sub-categories B and C of Alphabet Shares, to the Vested Portion (as defined in any shareholders' agreement relating to the Company) (as if, when determining the Vested Portion for the purposes of this article only, the relevant Managers having the beneficial or corresponding interest in such Interest were deemed to have become Medium Leavers (as defined in any

shareholders' agreement relating to the Company) as at the date of the Tag-Along Notice) of such Interests (the "Vesting Tag Restriction" and, together with the Institutional Strip Tag Restriction, the "Tag-Along Sale Percentage").

(c) Each Interest holder (other than Topco) (each a "Tagging Shareholder") shall have the right (the "Tag-Along Right") to require such Proposed Transferee to purchase any portion of its Interests (but subject to Article 7.4 1.1 (g)) up to the Tag-Along Sale Percentage of such holder's relevant class and sub-category of Interests in accordance with this Article 7.4. The Tagging Shareholder must exercise the Tag-Along Right within twenty (20) Business Days following delivery of the Tag-Along Notice by delivering a written notice (the "Tag-Along Offer") to Topco and the Company indicating its desire to exercise its rights and specifying the class, subcategory and number of Interests it desires to Transfer, provided that (i) in respect of each class and sub-category of Interests, such number does not exceed the Tag-Along Sale Percentage of such Tagging Shareholder's relevant class and sub-category of Interests, unless such Tagging Shareholder exercises its Catch-up Right (as defined in Article 7.4 (g)) pursuant to Article 7.4 (g), and (ii) the classes and sub-categories of Interests elected to be Transferred are in compliance with Article 7.4 (f). If a Tagging Shareholder does not make a Tag-Along Offer in compliance with the above requirements, including the time period, it shall be deemed to have waived its Tag-Along Right with respect to such Proposed Sale (a "Tagging Waiver"), and Topco shall thereafter be free to Transfer the Interests to the Proposed Transferee, for the same form of consideration, at a price no greater than the price set forth in the Tag-Along Notice. In order to be entitled to exercise its right to sell Interests to the Proposed Transferee, the Tagging Shareholder must comply with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company.

(d) The offer of the Tagging Shareholder contained in the Tag-Along Offer shall be irrevocable except as provided otherwise below and, to the extent such offer is accepted, the Tagging Shareholder shall be bound and obligated to Transfer in the Proposed Sale on the same terms and conditions (but subject to any shareholders' agreement relating to the Company, with respect to each Interest Transferred, as Topco, up to such number of Interests of each relevant class and sub-category as the Tagging Shareholder shall have specified in its Tag-Along Offer (prepared in accordance with Article 7.4 (c)) provided, however, that if the Tagging Shareholder elects to sell a number of Interests of a certain sub-category which, when aggregated with the number of Interests of the same sub-category as Topco wishes to sell, is greater than the number of Interests of such sub-category which the Proposed Transferee wishes to purchase, the number of Interests of such sub-category (including the Limited Shares of the sub-categories C1 and C2 of each class of Alphabet Shares in accordance with Article 7.4 (f)) to be sold by Topco and the Tagging Shareholder shall be reduced in priority by any Catch-Up Right and then proportionately by (A) multiplying the number of Interests of such sub-category each Tagging Shareholder wishes to sell by (B) the fraction dividing the total price for all Interests the Proposed Transferee is willing to purchase by (ii) the total value of all Interests (including the Limited Shares of the sub-categories C1 and C2 of Alphabet Shares in accordance with Article 7.4 (f)) proposed to be Transferred as specified in the Tag-Along Notice and the Tag-Along Offers. If the material terms of the Proposed Sale change with the result that the price per Interest shall be less than the prices set forth in the Tag-Along Notice or the form of consideration shall be different or the other terms and conditions shall be materially less favourable to Topco and the Tagging Shareholder than those set forth in the Tag-Along Notice, the Tagging Shareholder shall, within ten Business Days of being notified of such change in price per Interest or such change in terms and conditions, be permitted to withdraw the offer contained in the Tag-Along Offer by written notice to Topco and upon such withdrawal shall be released from its obligations. Topco shall not be authorised to proceed with the Proposed Sale if the Proposed Transferee does not purchase the Interests specified in the Tag-Along Offers in compliance with Articles 7.4 (c) and 7.4 (d).

(e) In the event that the Tagging Consideration received pursuant to a Proposed Sale is not cash or securities listed on a Recognised Stock Exchange, the cash equivalent value of such securities (or other securities in kind or assets) shall be determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company. If the Tagging Consideration received is, partially or totally, in the form of securities not listed on a Recognised Stock Exchange, Topco shall use its reasonable efforts to arrange for the Mancos (or the Managers) to be granted a proportional (to any non-listed securities being sold by Topco) tag along right over such non-listed securities on the same terms and conditions as those rights of Topco (if any).

(f) If Manco 1 and Manco 2, acting collectively (or, in the event that the Direct Liquidity Right has been exercised, a Manager) elect to exercise the Tag-Along Right over the maximum number permitted pursuant to Article 7.4 (c) of both the Institutional Strip Securities and the Limited Shares of sub-category B of Alphabet Shares they hold, Manco 1 and Manco 2, acting collectively, may also exercise their Tag-Along Right over their Limited Shares of sub-categories C1 and C2 of Alphabet Shares. For the avoidance of doubt, if Manco 1 and Manco 2, acting collectively, do not exercise their Tag-Along Right over both their Institutional Strip Securities and Limited Shares of sub-category B of each class of Alphabet Shares, Manco 3 may not exercise the Tag-Along Right over its Limited Shares of sub-categories C1 and C2 of each class of Alphabet Shares. If Limited Shares of sub-categories C1 and C2 of each class of Alphabet Shares are sold, the value of such Limited Shares of sub-categories C1 and C2 of Alphabet Shares will be determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company.

(g) If, in respect of a Proposed Sale, an Interest holder has either (i) been deemed to exercise a Tagging Waiver, (ii) exercised the Tag-Along Right in respect of a lesser number of its Interests of a certain class and sub-category than represented by the Tag-Along Sale Percentage of such class and sub-category of Interests, or (iii) been restricted from exercising a Tag-Along Right over the full Tag-Along Sale Percentage of its Interests of a certain class and sub-category due to Vesting Tag Restriction set out in Article 7.4 (b), then in any subsequent Proposed Sale the Interest holder may elect to increase

(subject to the Vesting Tag Restriction) the Tag-Along Sale Percentage stated in the Tag-Along Notice to such Interest holder in respect of such subsequent Proposed Sale by the amount of additional Interests of the relevant class and sub-category that would have been included in the Tag-Along Offer had that Interest holder exercised the Tag-Along Right in respect of the full Tag-Along Sale Percentage (a “Catch-up Right”). To exercise a Catch-up Right, the holder must state its intention to do so in the Tag-Along Offer (in addition to the class and sub-category and number of Interests it desires to Transfer) and deliver the Tag-Along Offer to Topco and the Company in accordance with the time period applicable to such subsequent Proposed Sale specified in Article 7.4 (c). If the holder fails to clearly state such intention or to timely and properly deliver the Tag-Along Offer, it may not exercise the Catch-up Right in respect of that Proposed Sale (but without prejudice to the holder's rights to do so in respect of a further subsequent Proposed Sale).

7.5. Drag-Along Obligations

(a) If Topco (the “Dragging Shareholder”) proposes to Transfer Interests (excluding pursuant to a Listing or a Permitted Transfer) to a Third Party and the result of such Transfer is a Change of Control (a “Sale Proposal”), then the Dragging Shareholder shall be entitled to deliver a written notice (a “Required Sale Notice”) with respect to such Sale Proposal at least ten (10) Business Days prior to the anticipated closing date of such Sale Proposal (a “Required Sale”) to the Company and to each other Interest holder (“Dragged Shareholder”).

(b) The Required Sale Notice will include the material terms and conditions of the Required Sale, including:

(i) the name and address of the Proposed Transferee;

(ii) the proposed amount and form of consideration per Interest (which shall be determined in accordance with Articles 7.5 (d) and (e), if applicable, and any provisions of any shareholders' agreement relating to the Company) (the “Dragging Consideration”) and the number of Interests to be Transferred; and

(iii) if known, the proposed Transfer date.

(c) Each Dragged Shareholder, upon receipt of a Required Sale Notice, shall be obligated to:

(i) sell up to either, at the election of the Dragging Shareholder, (a) the fraction for each class and sub-category of Interest being sold, each expressed as a percentage, determined by dividing the Sharing Percentage attributed to the Interests being sold by the Dragging Shareholder by the total Sharing Percentage of the Dragging Shareholder in each class and sub-category of Interest; or (b) 100% of its Interests as required by the Dragging Shareholder (the “Full Drag”), and, subject to Article 7.5(c)(ii), participate in the Required Sale contemplated by the Sale Proposal pursuant to the same terms and conditions as apply to the Dragging Shareholder including the price and the form of the Dragging Consideration. If Limited Shares of sub-categories C1 and C2 of each class of Alphabet Shares are sold, the value of such Limited Shares of sub-categories C1 and C2 of each class of Alphabet Shares will be determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company; and

(ii) comply with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any).

If at the end of the one hundred twentieth (120th) day after the date of delivery of the Required Sale Notice (as such period may be extended to obtain required regulatory approvals) the Dragging Shareholder has not completed the proposed sale, the Required Sale Notice shall be null and void, the Dragged Shareholders shall be released from their obligations under the Required Sale Notice and it shall be necessary for a separate Required Sale Notice to be furnished and the terms and provisions of this Article 7.5 separately complied with in order to consummate any Sale Proposal.

(d) In the event that the Dragging Consideration received pursuant to a Required Sale is not cash or securities listed on a Recognised Stock Exchange, the cash equivalent value of such securities (or other securities in kind or assets) shall be determined in accordance with the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company. If the Dragging Consideration received is, partially or totally, in the form of securities not listed on a Recognised Stock Exchange, Topco shall use its reasonable efforts to arrange for the Mancos (or the Managers) to be granted a proportional (to any non-listed securities being sold by Topco) tag along right over such non-listed securities on the same terms and conditions as those rights of Topco (if any).

(e) In the event that the Full Drag is exercised, the Dragging Consideration shall be the price per Interest of the Transfer in relation to which the Full Drag has been exercised (the “Concerned Transfer”), provided that such price per Interest of each class and sub-category is equal at least to the average price per Interest of each class and sub-category of all Transfers that have occurred prior to the exercise of the Full Drag (including the Concerned Transfer), unless all Interest holders sell all the Interests they held immediately prior to the Concerned Transfer pursuant to the Concerned Transfer, in which case the applicable price shall be the price per Interest of each class and sub-category offered in the Concerned Transfer;

(f) Notwithstanding the foregoing, in the event that a subsequent Transfer by the Dragging Shareholder occurs within one year of the Concerned Transfer, the Mancos shall be entitled to be paid an amount in respect of each of the Interests that they Transferred upon exercise of the Full Drag, equal to the difference between (i) the price per Interest of each class and sub-category they would have received upon such Transfer had they participated in the both the Required Sale and the subsequent Transfer in the same proportion as the Dragging Shareholder, and (ii) the Dragging Consideration they received upon exercise of the Full Drag.

Art. 8. Voting Right. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

Art. 9. Management.

9.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability Shareholder (commandité), Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. (the “General Partner”).

9.2. The General Partner may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or any other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, in which case the General Partner may be removed by a decision of the General Meeting of Shareholders holding the Limited Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of the Company.

9.3. In the event of legal incapacity, liquidation or any other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a General Meeting is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such General Meeting, the Shareholders holding Limited Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 10. Management Powers.

10.1. The General Partner is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting or to the Supervisory Board are within the powers of the General Partner.

10.2. The General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

10.3. The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

Art. 11. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the signature of the General Partner, acting through its duly authorised signatories as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated by the General Partner. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the abovementioned General Partner.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any Shareholder, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a Shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Supervisory Board (conseil de surveillance).

13.1. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisory auditors (the “Supervisory Board”) appointed by the General Meeting which fixes their remuneration as well as the term of their office. The Company, which voluntarily causes, or is obliged to have, its annual accounts audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may decide not to establish the Supervisory Board. In that case, all references made in the Articles to the Supervisory Board shall mean to refer to the approved statutory auditor.

13.2. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the General Partner.

13.3. The members of the Supervisory Board may be re-elected.

13.4. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

13.5. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or a majority of its members or by the General Partner. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least five (5) Business Days prior to the date set for such meeting, either personally, by telephone, by mail, by electronic mail or by any other means of communication reasonably calculated to give notice, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Any member of the Supervisory Board may call a meeting on not less than ten (10) Business Days notice to each other member (unless each member otherwise agrees), either personally, by telephone, by mail, by electronic mail or by any other means of communication reasonably calculated to give notice. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board. Any member may act at any meeting by appointing in writing or

any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

13.6. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.

13.7. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Board, each member shall approve such resolution in writing, by facsimile, email-pdf or any other similar means of communication.

13.8. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. General Meetings.

14.1. The General Meeting represents all the Shareholders. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

14.2. General Meetings shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner in accordance with the provisions of law.

14.3. The annual General Meeting shall be held on the 19 May at 11:30 a.m. of each year at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

14.4. Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

14.5. If the entire issued share capital is represented at a General Meeting, the General Meeting may be validly held without any convening notice.

14.6. Resolutions at a General Meeting will, unless otherwise provided for by law or in these Articles, be passed at simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles or on issues for which these Articles or applicable laws refer to the conditions required for an amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first General Meeting of Shareholders, a second General Meeting may be convened in accordance with applicable law. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of quorum.

14.7. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented, provided that no resolution at such general meetings of shareholders shall be validly passed unless approved by the General Partner.

14.8. Notwithstanding anything to the contrary, any General Meeting of Shareholders may only be validly constituted if the Unlimited Shares are duly represented and no decision may be taken at any General Meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Unlimited Shares, unless expressly otherwise provided in these Articles.

Art. 15. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first December of each year.

Art. 16. Allocation of Profits, Distributions.

16.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2. In case of distributions either by way of distribution of dividends, repayment of share premium or any other distributable reserves as well as in case of reduction of the share capital with payment to the shareholders or a distribution of liquidation proceeds, the General Partner shall receive an amount of such distribution or payment pro rata to its shareholding in the Company.

16.3. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.65% of the nominal value of the Class A Shares held by them; the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.60% of the nominal value of the Class B Shares held by them; the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.55% of the nominal value of the Class C Shares held by them; the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.50% of the nominal value of the Class D Shares held by them; Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.45% of

the nominal value of the Class E Shares held by them; Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.40% of the nominal value of the Class F Shares held by them; the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.35% of the nominal value of the Class G Shares held by them; the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.30% of the nominal value of the Class H Shares held by them;

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the shareholders starting with the last class of Alphabet Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I Shares, then if no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only the ordinary shares are in existence).

Within each sub-category of Alphabet Shares, the economic rights and entitlements shall be determined in accordance with Article 6.10 of these Articles.

16.4. Interim distributions may be declared and paid (including by way of staggered payments) by the General Partner subject to observing the terms and conditions provided by law, these Articles and the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be performed by liquidators or by the General Partner then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

17.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Shareholders. Articles 16.2 and 16.3 shall apply mutatis mutandis to such payments.

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 19. Definitions.

Acquisition	shall mean the acquisition by Bidco of Armacell pursuant to the SPA and the other transactions contemplated by the SPA.
Armacell	means Armacell International S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 176931 and having its registered office at 89B, rue Pafébruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.
Available Amount	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Alphabet Shares to be redeemed and cancelled and in any case in accordance with Article 72-1 (1) of the Law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Bidco	means Avocado BidCo Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 190853, and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
Blackstone	shall mean collectively (i) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P., (ii) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P.; and (iii) BCP VI SBS Holdings L.L.C.
Business Days	shall mean a day on which banks are open for business in London, New York,

	Luxembourg and the Cayman Islands (which, for the avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in any of these places).
Call Option	shall have the meaning given to it in any shareholders' agreement relating to the Company.
Change of Control	means the consummation of a transaction or a series of related transactions (including any private sale for cash or for securities or a merger, consolidation, contribution or similar transaction) with any Third Party the result of which is that Blackstone and/or Permitted Transferees of Topco no longer have an Ownership Percentage of more than 50% in respect of the Group.
Class A	means class A Redeemable Limited Shares in the Company including the sub-categories A1, A2, B, C1 and C2.
Class B	means class B Redeemable Limited Shares in the Company including the sub-categories A1, A2, B, C1 and C2.
Class C	means class C Redeemable Limited Shares in the Company including the sub-categories A1, A2, B, C1 and C2.
Class D	means class D Redeemable Limited Shares in the Company including the sub-categories A1, A2, B, C1 and C2.
Class E	means class E Redeemable Limited Shares in the Company including the sub-categories A1, A2, B, C1 and C2.
Class F	means class F Redeemable Limited Shares in the Company including the sub-categories A1, A2, B, C1 and C2.
Class G	means class G Redeemable Limited Shares in the Company including the sub-categories A1, A2, B, C1 and C2.
Class H	means class H Redeemable Limited Shares in the Company including the sub-categories A1, A2, B, C1 and C2.
Class I	means class I Redeemable Limited Shares in the Company including the sub-categories A1, A2, B, C1 and C2.
Completion	means the closing of the transactions contemplated under the SPA.
Control	shall mean with respect to a person (other than an individual) (a) an Ownership Percentage of more than 50% in respect of such person, (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the board (or similar governing body) of such person or (c) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis, the assets of such person, and, for the avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of any shareholders' agreement relating to the Company, a fund advised or managed directly or indirectly by a person shall also be deemed to be Controlled by such person (and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative to the foregoing).
Direct Liquidity Right	shall have the meaning given to it in any shareholders' agreement relating to the Company.
EBT	Intertrust Trustees Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered offices at P.O. Box 119, Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3HB, Channel Islands, in its capacity as trustee of the Flex Employee Benefit Trust and constituted by a trust deed executed on or around 29 February 2016, as amended from time to time.
ERISA	shall mean the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended from time to time.
Exit	shall mean: (a) a Listing; (b) a Change of Control; or (c) a voluntary winding up of the Company, including following a sale of the assets of the business of the Group as a whole (unless part of a reorganisation of the Group does not involve a Change of Control).
Family Trust	shall mean a trust (whether arising under a settlement, declaration of trust, testamentary disposition or an intestacy) under which no immediate beneficial interest in the Interests in question is for the time being or may in the future be vested in any person other than the person establishing the trust and such person's Relations.
Finance Documents	shall mean (x) all financing or refinancing agreements entered into by a Group

	Company from time to time, including (i) such agreements entered into for meeting the costs of the Acquisition and any associated revolving credit, working capital or similar facilities, including any term loan agreements and credit agreements, intercreditor documents, security documents, bill acceptance or bill endorsement facility, note purchase facility or the issue of bonds, notes, debentures, loan stock or any similar instrument and (ii) any other agreements entered into by a Group Company for raising debt, and (y) the documentation in respect of any replacement or refinancing of the indebtedness pursuant to any of the foregoing.
Group	shall mean the Company and the Company's direct and indirect subsidiaries.
Group Company	shall mean any member of the Group.
Interest	shall mean the Alphabet Shares, PECs, any other securities of the Company (but excluding the Unlimited Shares) and any securities issued as a dividend in kind with respect to any of the foregoing and any securities issued in exchange thereof or upon any reclassification thereof.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase of the relevant class of shares.
Institutional Strip Sharing	shall mean, as of any date of determination, with respect to any Interest holder, a figure, expressed as a percentage calculated by dividing (a) the aggregate nominal amount of Institutional Strip Securities held by that holder by (b) the aggregate nominal amount of all Institutional Strip Securities outstanding at that date.
Percentage	
Institutional Strip Securities	shall mean the sub-categories A1 and A2 of each class of Alphabet Shares and the PECs.
Listing	shall mean the admission to listing on a Recognised Stock Exchange of a class of shares or any other instruments primarily representing an interest in the shares of any Group Company or, if applicable, any Parent, as determined by the board of such entity.
Management Equity Plan	shall mean any management equity plan or similar arrangement established by any member of the Group, including the terms and conditions of any shareholders' agreement relating to the Company applicable to the Managers' Interests, as such plan or arrangement may be amended, restated, modified or supplemented from time to time.
Management Liquidity Put Option	shall have the meaning given to it in any shareholders' agreement relating to the Company.
Management Representative	shall mean the person designated as such in any shareholders' agreement relating to the Company to be entered into from time to time (if any).
Managers	shall mean the individuals identified as "Manager" in any shareholders' agreement relating to the Company.
Manco	means Manco 1, Manco 2 and Manco 3.
Manco 1	means Flex 1 SCSp, a société en commandite speciale having its registered office at 89B, rue Pafebruch, L- 8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg.
Manco 2	means Flex 2 SCSp, a société en commandite speciale having its registered office at 89B, rue Pafebruch, L- 8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg.
Manco 3	means Flex 3 SCSp, a société en commandite speciale having its registered office at 89B, rue Pafebruch, L- 8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg.
Main Supervisory Board	shall have the meaning given to it in any shareholders' agreement relating to the Company.
New Securities	shall mean any newly issued Interests or any other securities or shareholder loans of the Company after Completion.
Other Reorganisation	shall mean any actions taken by a Group Company, in accordance with these Articles and any shareholders' agreement relating to the Company, as may be necessary, appropriate or desirable to liquidate, dissolve or wind up, merge, reorganise, recapitalise or otherwise restructure any Group Company, in each case, so as to optimise the corporate structure as is appropriate in light of tax, legal or other considerations, provided it does not generate any Receipts (as this term may be defined by any

Ownership Percentage	shareholders' agreement relating to the Company) for Topco or Topco Affiliates. shall mean with respect to a person, direct or indirect ownership of each of the share capital and the voting rights calculated by multiplying the shareholding and voting rights percentages in respect of such person, such that, by way of example, if person A owns 75% of each of the share capital and voting rights of person B, and person B in turn owns 75% of each of the share capital and voting rights of person C, then person A is deemed for these purposes to hold a total of 56.25% of the share capital and voting rights of person C.
Parent	shall mean a person that Controls, directly or indirectly, the business of the Group from time to time and does not own material assets or businesses that are not related to the business of the Group.
PECs	shall mean the preferred equity certificates, if any, issued by the Company from time to time and pursuant to the terms and conditions (as amended from time to time) and as set forth in as exhibit to any shareholders' agreement relating to the Company.
Permitted Transfer	shall mean a Transfer of Interests (i) to a Permitted Transferee, (ii) as requested by a Shareholder in the event that it is reasonably probable that the continuation of ownership of the relevant Interests will result in either a violation of ERISA, or such Shareholder or an Affiliate of such Shareholder becoming a fiduciary pursuant to ERISA or (iii) pursuant to any Reorganisation or Other Reorganisation of the Group effected in accordance with any shareholders' agreement relating to the Company.
Permitted Transferee	shall mean: (b) in relation to Topco or the General Partner, (i) any affiliate or successor in law of Topco or the General Partner, (ii) Blackstone or any other investment fund or funds which are Blackstone Capital Partners VI L.P. ("BCP VI"), side-by-side co-investment vehicles of BCP VI or alternative investment vehicles organised pursuant to BCP VI's governing documentation, or (iii) any person Controlled by Blackstone or any other person referred to in sub-clause (ii) above; (g) in relation to a Manager (i) the EBT, (ii) a trustee of a Family Trust established by such Manager and, in respect of the trustees of such Family Trust, (x) any new trustee of that Family Trust, (y) a person who has an immediate beneficial interest under that Family Trust, or (z) the settler of that Family Trust; (iii) one or several Relations; (iv) one body corporate that is wholly owned by such Manager or such Manager's Relations; or (v) on the death of such Manager, any personal representatives of such Manager; provided, however, that in the case of sections (iii) and (iv) above, such Relation(s) or body corporate, as applicable, shall issue to the relevant Manager an irrevocable power of attorney for such Manager to exercise any voting rights and similar rights pertaining to the Interests held by such Relation(s) or body corporate, as applicable, on behalf of the Relation(s) or body corporate, as applicable and to the extent legally permitted or otherwise the relevant Manager retains the majority of voting rights in any extraordinary shareholders meeting; and in relation to a Manco (i) any Manager or Permitted Transferee of a Manager; (ii) any other Manco; (iii) any member of the Group; or (iv) Topco or any Permitted Transferee of Topco.
Redemption Value Per Share	means the amount resulting from the division of the relevant Total Redemption Amount by the number of Alphabet Shares in issue in the class(es) to be repurchased.
Recognised Stock Exchange Relations	shall have the meaning set forth in Section 1137 of the Corporation Tax Act 2010.
Reorganisation	shall mean, in relation to an individual, such individual's spouse or descendants. means at any time prior to and in contemplation of a Listing or upon or following a Listing, any actions taken by a Group Company, upon the approval of the Board of the relevant Group Company, as may be necessary, appropriate or desirable to liquidate, dissolve or wind up, merge, reorganise, recapitalise or otherwise restructure any Group Company, in each case, so as to optimise the corporate structure as is appropriate in light of tax, legal or other considerations.
Sharing Percentage	shall mean, in respect of any class of Interests, as of any date of determination, with respect to any Interest holder, a figure, expressed as a percentage calculated by dividing (a) the aggregate number of Interests of the relevant class held by that holder by (b) the aggregate number of all Interests of the relevant class outstanding at that date.
SPA	shall mean the sale and purchase agreement dated 28 November 2015 between, among others, Ultima Intermediate S.à.r.l. and Bidco, as amended, supplemented or otherwise modified from time to time.

Third Party	shall mean any person that is not a Permitted Transferee in relation to Topco or the General Partner.
Topco	means Avocado Topco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B291764, and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
Total Redemption Amount	means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total redemption amount at the time of a repurchase of one or more classes of shares within the limits of the Available Amount.
Transfer	shall mean a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a person of a legal or beneficial interest in another person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative contract or security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting, by operation of law or by any disposition of an interest in any parent holding company of such person (and the terms “Transferring” and “Transferred” and “to Transfer” shall have meanings correlative to the foregoing).

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated EUR 5,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary signed together the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le premier jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des associés de Avocado Partnership Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») à Luxembourg sous le numéro B 202138, constituée le 20 novembre 2015 par acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 524 du 23 février 2016, agissant par le biais de son associé commandité Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.5000 EUR), immatriculée auprès du RCS à Luxembourg sous le numéro B 203916 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière par acte du notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 février 2016, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Maître Justine Peduzzi, avocate, demeurant à Luxembourg.

Maître Vianney de Bagneaux, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, a été nommé comme secrétaire et comme scrutateur. Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée à ce document afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il ressort de ladite liste de présence, toutes les actions émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale. Cette même assemblée a renoncé aux avis de convocation, les associés représentés se considérant comme ayant parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

2. En raison de ce qui précède, la présente assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

A. Autorisation de supprimer les droits de souscription préférentiels des associés existants de la Société dans le cadre de l'émission d'actions devant être décidée et mise en oeuvre en vertu du présent acte, sur base du rapport de Avocado

General Partner Luxembourg S.à r.l., étant l'associé commandité de la Société, daté du 1^{er} mars 2016 conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

B. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et trente cents (253.479,30EUR) à trois cent vingt-deux mille huit cent trente-cinq euros et soixante-dix cents (322.835,70 EUR) par l'émission de:

- soixante-dix-sept mille soixante-six (77.066) actions commanditaires rachetables de classe A, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe AA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe AA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe A-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe A-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe A-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77,066) actions commanditaires rachetables de classe B, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe BA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe BA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe B-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe B-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe B-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77,066) actions commanditaires rachetables de classe C, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe CA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe CA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe C-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe C-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe C-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77,066) actions commanditaires rachetables de classe D, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe D-A1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe D-A2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe D-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe D-C1, et
 - onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe D-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77,066) actions commanditaires rachetables de classe E, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe EA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe EA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe E-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe E-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe E-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77,066) actions commanditaires rachetables de classe F, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe FA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe FA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe F-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe F-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe F-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77,066) actions commanditaires rachetables de classe G, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe G-A1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe G-A2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe G-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe G-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe G-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77,066) actions commanditaires rachetables de classe H, étant:
 - six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe H-A1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe H-A2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe H-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe H-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe H-C2,

- et soixante-dix-sept mille trente-six (77,036) actions commanditaires rachetables de classe I, étant:
 - * six mille six cent cinq (6.605) actions commanditaires rachetables de classe IA1,
 - * six mille six cent trois (6.603) actions commanditaires rachetables de classe IA2,
 - * quarante et un mille sept cent trente-quatre (41.734) actions commanditaires rachetables de classe I-B,
 - * dix mille huit cent trente-huit (10.838) actions commanditaires rachetables de classe I-C1, et
- onze mille deux cent cinquante-six (11.256) actions commanditaires rachetables de classe I-C2,

d'une valeur nominale de dix cents d'euro (0,10 EUR) chacune; souscription des nouvelles actions et apport en numéraire d'un montant global de cent trente mille quatre cent cinquante-trois euros (130.453 EUR) (l'«Apport en Numéraire») et apport en nature consistant en créances détenues contre Avocado Bidco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS à Luxembourg sous le numéro B 190.853 («Bidco») pour un montant global de cinq cent trente-cinq mille huit cent soixante et un euros (535.861 EUR) (l'«Apport en Nature») par les souscripteurs indiqués dans le tableau ci-dessous et dans les proportions qui y sont indiquées; considération du rapport de KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, sur l'évaluation de l'Apport en Nature; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature et émission des nouvelles actions; affectation de la valeur nominale des nouvelles actions d'un montant de soixante-neuf mille trois cent cinquante-six euros et quarante cents (69.356,40 EUR) alors émises au capital social et un montant total de cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante cents (596.957,60 EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable;

Souscripteurs	Nombre d'actions	Apport en numéraire (EUR)	Apport en nature (EUR)	Prix de souscription (EUR)
Flex 1 SCSp, agissant par le biais de son associé commandité Flex GP S.à r.l.	6.609 actions commanditaires rachetables de classe A-A1	4.558	114.394	118.952
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe A-A2			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe B-A1			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe B-A2			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe C-A1			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe C-A2			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe D-A1			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe D-A2			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe E-A1			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe E-A2			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe F-A1			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe F-A2			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe G-A1			
	6.609 actions commanditaires rachetables de classe G-A2			
Flex 2 SCSp, agissant par le biais de son associé commandité Flex GP S.à r.l.	6,605 actions commanditaires rachetables de classe I-A1	86.402	289.260	375.662
	6,603 actions commanditaires rachetables de classe I-A2			
	41.741 actions commanditaires rachetables de classe A-B			
	41.741 actions commanditaires rachetables de classe B-B			
	41.741 actions commanditaires rachetables de classe C-B			
	41.741 actions commanditaires rachetables de classe D-B			
Flex 3 SCSp, agissant par le biais de son associé commandité Flex GP S.à r.l.	41.741 actions commanditaires rachetables de classe E-B	39.493	132.207	171.700
	41.741 actions commanditaires rachetables de classe F-B			
	41.741 actions commanditaires rachetables de classe G-B			
	41.741 actions commanditaires rachetables de classe H-B			
	41.734 actions commanditaires rachetables de classe I-B			
	10.842 actions commanditaires rachetables de classe A-C1			
	11.265 actions commanditaires rachetables de classe A-C2			
	10.842 actions commanditaires rachetables de classe B-C1			
	11.265 actions commanditaires rachetables de classe B-C2			
	10.842 actions commanditaires rachetables de classe C-C1			
11.265 actions commanditaires rachetables de classe C-C2				
Flex GP S.à r.l.	10.842 actions commanditaires rachetables de classe D-C1			
	11.265 actions commanditaires rachetables de classe D-C2			
	10.842 actions commanditaires rachetables de classe E-C1			
	11.265 actions commanditaires rachetables de classe E-C2			
Flex GP S.à r.l.	10.842 actions commanditaires rachetables de classe F-C1			
	10.842 actions commanditaires rachetables de classe F-C1			

	11.265 actions commanditaires rachetables de classe F-C2				
	10.842 actions commanditaires rachetables de classe G-C1				
	11.265 actions commanditaires rachetables de classe G-C2				
	10.842 actions commanditaires rachetables de classe H-C1				
	11.265 actions commanditaires rachetables de classe H-C2				
	10.838 actions commanditaires rachetables de classe I-C1				
	11.256 actions commanditaires rachetables de classe I-C2				
Total		693.564	130.453	535.861	666.314

C. Modification et refonte des statuts de la Société sans modification de l'objet social de la Société.

Après avoir examiné ce qui précède, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'autoriser la suppression des droits de souscription préférentiels des associés existants de la Société dans le cadre de l'émission d'actions devant être décidée et mise en oeuvre en vertu du présent acte, sur base du rapport de Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., étant l'associé commandité de la Société, conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et trente cents (253.479,30EUR) à trois cent vingt-deux mille huit cent trente-cinq euros et soixante-dix cents (322.835.70 EUR) par l'émission de:

- soixante-dix-sept mille soixante-six (77.066) actions commanditaires rachetables de classe A, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe AA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe AA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe A-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe A-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe A-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77.066) actions commanditaires rachetables de classe B, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe BA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe BA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe B-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe B-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe B-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77.066) actions commanditaires rachetables de classe C, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe CA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe CA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe C-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe C-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe C-C2,.
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77.066) actions commanditaires rachetables de classe D, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe DA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe DA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe D-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe D-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe D-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77.066) actions commanditaires rachetables de classe E, étant:
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe EA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe EA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe E-B,
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe E-C1, et
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe E-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77.066) actions commanditaires rachetables de classe F, étant:
 - o six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe FA1,
 - * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe FA2,
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe F-B,

- * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe F-C1, et
- * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe F-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77.066) actions commanditaires rachetables de classe G, étant:
- * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe GA1,
- * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe GA2,
- * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe G-B,
- * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe G-C1, et
- * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe G-C2,
- soixante-dix-sept mille soixante-six (77.066) actions commanditaires rachetables de classe H, étant:
- * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe HA1,
- * six mille six cent neuf (6.609) actions commanditaires rachetables de classe HA2,
- * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) actions commanditaires rachetables de classe H-B,
- * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) actions commanditaires rachetables de classe H-C1, et
- * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) actions commanditaires rachetables de classe H-C2,
- et soixante-dix-sept mille trente-six (77.036) actions commanditaires rachetables de classe I, étant:
- * six mille six cent cinq (6.605) actions commanditaires rachetables de classe IA1,
- * six mille six cent trois (6.603) actions commanditaires rachetables de classe IA2,
- * quarante et un mille sept cent trente-quatre (41.734) actions commanditaires rachetables de classe I-B,
- * dix mille huit cent trente-huit (10.838) actions commanditaires rachetables de classe I-C1, et
- * onze mille deux cent cinquante-six (11.256) actions commanditaires rachetables de classe I-C2,

d'une valeur nominale de dix cents d'euro (0,10 EUR) chacune et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les souscripteurs indiqués dans le tableau ci-dessous dans les proportions et pour le prix de souscription qui sont indiqués à côté de leur nom pour un prix total de souscription de six cent soixante-six mille trois cent quatorze euros (666.314 EUR).

Souscription - Paiement

À la suite de quoi, les souscripteurs, à savoir (i) Flex 1 SCSp, une société en commandite spéciale ayant son siège social au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") à Luxembourg, (ii) Flex 2 SCSp, une société en commandite spéciale ayant son siège social au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au RCS à Luxembourg, and (iii) Flex 3 SCSp, une société en commandite spéciale ayant son siège social au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au RCS à Luxembourg, les trois agissant par le biais de leur associé commandité Flex GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au the RCS in Luxembourg (les «Nouveaux Actionnaires»), représentés par Me Justine Peduzzi, précitée, en vertu de trois procurations, ont souscrit, et intégralement libéré, les nouvelles actions comme précisé dans le tableau dans l'ordre du jour.

Le prix de souscription qui doit être payé par chaque souscripteur a été intégralement versé par l'Apport en Numéraire à la Société d'un montant global de cent trente mille quatre cent cinquante-trois euros (130.453 EUR) et l'Apport en Nature qui consiste en des créances d'un montant total de cinq cent trente-cinq mille huit cent soixante et un euros (535.861 EUR) détenues par les souscripteurs contre Bidco.

Le rapport de KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, sur l'évaluation de l'Apport en Nature en date du 1^{er} mars 2016 a été considéré. La conclusion du dit rapport est la suivante:

«Sur base de nos procédures telles que décrites ci-dessus, rien ne porte à croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des Actions de Commanditaire Rachetables émise en échange».

Il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cinq cent trente-cinq mille huit cent soixante et un euros (535.861 EUR) et d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature.

Preuve du paiement intégral de l'Apport en Numéraire et de l'existence et de l'évaluation de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'émettre les nouvelles actions dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessus et d'affecter la valeur nominale des nouvelles actions d'un montant de soixante-neuf mille trois cent cinquante-six euros et quarante cents (69.356,40 EUR) alors émises au capital social et un montant total de cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante cent (596.957,60 EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable.

Les Nouveaux Actionnaires délibéreront donc sur les points restants de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société, afin qu'ils se lisent comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires (les «Actionnaires») en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination d'«Avocado Partnership Luxembourg S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Sur décision de l'Actionnaire Commandité-Gérant (tel que défini à l'article 9), des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision de l'Actionnaire Commandité-Gérant.

2.3. Au cas où l'Actionnaire Commandité-Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie à l'article 5) statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

3.2. La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission de l'Actionnaire Commandité-Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses activités. Dans de telles circonstances, l'article 9 s'appliquera.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créances ou de tout autre type de titres de créance ou autres.

4.4. La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris de manière non limitative, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

4.5. La Société peut donner des garanties (y compris des garanties ascendantes et latérales) et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à des sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance ou autres et effectuer toutes les opérations qu'elle jugerait utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.7. La Société peut de manière générale employer les techniques et instruments relatifs à ou concernant l'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris de manière non limitative, les techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

4.8. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux classes d'actions, à savoir (i) une/des action(s) de commandité («Actions de Commandité») détenue(s) par l'Actionnaire Commandité-Gérant (tel que défini ci-dessous) en sa qualité d'Actionnaire commandité et (ii) des actions de commanditaire («Actions de Commanditaire») détenues par les Actionnaires commanditaires de la Société. Les Actions de Commanditaire seront divisées en dix (10) classes différentes d'Actions de Commanditaire, à savoir les Actions de Commanditaire ordinaires (les «Actions de Commanditaire Ordinaires») et les Actions de Commanditaire Rachetables de classe A, les Actions de Commanditaire Rachetables de classe B, les Actions de Commanditaire Rachetables de classe C, les Actions de Commanditaire Rachetables de classe D, les Actions de Commanditaire Rachetables de classe E, les Actions de Commanditaire Rachetables de classe F, les Actions de Com-

manditaire Rachetables de classe G, les Actions de Commanditaire Rachetables de classe H et les Actions de Commanditaire Rachetables de classe I (les Actions de Commanditaire de classe A aux Actions de Commanditaire de classe I étant collectivement dénommées les «Actions Alphabet»). Chaque classe d'Actions Alphabet est elle-même sous-divisée en cinq (5) sous-catégories, à savoir les sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2 de sorte que le capital social de la Société est représenté comme indiqué à l'article 5.2 ci-dessous.

Les Actions de Commanditaire (y compris les Actions de Commanditaire Ordinaires et les Actions Alphabet) et les Actions de Commandité seront désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions», chaque fois que la référence à une classe particulière d'actions n'est pas justifiée ou requise.

5.2. Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent vingt-deux mille huit cent trente-cinq euros et soixante-dix cents (322.835,70 EUR) représenté par:

- dix (10) Actions de Commandité intégralement libérées;
- cinq cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix (524.990) Actions de Commanditaire Ordinaires;
- trois cent mille trois cent soixante-dix-neuf (300.379) Actions de Commanditaire rachetables de classe A divisées en:
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-cinq (118.265) Actions de Commanditaire de classe A-A1;
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-six (118.266) Actions de Commanditaire de classe A-A2;
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) Actions de Commanditaire de classe A-B;
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) Actions de Commanditaire de classe A-C1;
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) Actions de Commanditaire de classe A-C2;
- trois cent mille trois cent soixante-seize (300.376) Actions de Commanditaire rachetables de classe B divisées en:
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe B-A1;
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe B-A2;
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) Actions de Commanditaire de classe B -B;
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) Actions de Commanditaire de classe B-C1;
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) Actions de Commanditaire de classe B -C2;
- trois cent mille trois cent soixante-seize (300.376) Actions de Commanditaire rachetables de classe C divisées en:
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe C-A1;
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe C-A2;
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) Actions de Commanditaire de classe C-B;
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) Actions de Commanditaire de classe C-C1;
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) Actions de Commanditaire de classe C-C2;
- trois cent mille trois cent soixante-seize (300.376) Actions de Commanditaire rachetables de classe D divisées en:
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe D-A1;
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe D-A2;
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) Actions de Commanditaire de classe D-B;
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) Actions de Commanditaire de classe D-C1;
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) Actions de Commanditaire de classe D-C2;
- trois cent mille trois cent soixante-seize (300.376) Actions de Commanditaire rachetables de classe E divisées en:
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe E-A1;
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe E-A2;
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) Actions de Commanditaire de classe E-B;
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) Actions de Commanditaire de classe E-C1;
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) Actions de Commanditaire de classe E-C2;
- trois cent mille trois cent soixante-seize (300.376) Actions de Commanditaire rachetables de classe F divisées en:
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe F-A1;
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe F-A2;
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) Actions de Commanditaire de classe F-B;
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) Actions de Commanditaire de classe F-C1;
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) Actions de Commanditaire de classe F-C2;
- trois cent mille trois cent soixante-seize (300.376) Actions de Commanditaire rachetables de classe G divisées en:
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe G-A1;
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe G-A2;
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) Actions de Commanditaire de classe G-B;
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) Actions de Commanditaire de classe G-C1;
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) Actions de Commanditaire de classe G-C2;

- trois cent mille trois cent soixante-seize (300.376) Actions de Commanditaire rachetables de classe H divisées en:
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe H-A1;
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre (118.264) Actions de Commanditaire de classe H-A2;
 - * quarante et un mille sept cent quarante et un (41.741) Actions de Commanditaire de classe H-B;
 - * dix mille huit cent quarante-deux (10.842) Actions de Commanditaire de classe H-C1;
 - * onze mille deux cent soixante-cinq (11.265) Actions de Commanditaire de classe H-C2;
 - trois cent mille trois cent quarante-six (300.346) Actions de Commanditaire rachetables de classe I divisées en:
 - * cent dix-huit mille deux cent soixante (118.260) Actions de Commanditaire de classe I-A1;
 - * cent dix-huit mille deux cent cinquante-huit (118.258) Actions de Commanditaire de classe I-A2;
 - * quarante et un mille sept cent trente-quatre (41.734) Actions de Commanditaire de classe I-B;
 - * dix mille huit cent trente-huit (10.838) Actions de Commanditaire de classe IC1;
 - * onze mille deux cent cinquante-six (11.256) Actions de Commanditaire de classe I-C2;
- d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.

5.3. Les Actions de Commandité seront détenues par Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise par acte passé devant notaire Me Cosita Delvaux en date du 10 février 2016, dont le siège social est situé au 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, en qualité d'Actionnaire commandité.

5.4. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale») adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts ou de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant).

5.5. Chaque Action, de quelque classe et sous-catégorie que ce soit, aura les mêmes droits et obligations qui y sont attachés, sauf disposition contraire dans les Statuts ou dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre entre les actionnaires (le cas échéant).

5.6. La Société peut racheter les Actions Alphabet, sous réserve des dispositions des Statuts et de l'article 49-8 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et conformément à ces dispositions, par le rachat d'une ou de plusieurs classes entières d'Actions Alphabet par le rachat de toutes les Actions Alphabet émises dans cette (ces) classe (s), y compris, afin d'éviter tout doute, toutes les Actions de Commanditaire dans chaque sous-catégorie de cette classe d'Actions Alphabet faisant partie de la classe d'Actions de Commanditaire. En cas de rachats de classes d'actions, les rachats d'actions se feront dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Actions de Commanditaire de classe I).

5.7. Dans le cas d'un rachat d'Actions Alphabet (dans l'ordre prévu à l'article 5.6), cette classe d'Actions Alphabet donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur participation dans cette classe ou à la proportion et au nombre autrement déterminés dans les présents Statuts ou dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant) au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Montant Total de Rachat tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les porteurs d'Actions Alphabet de la classe rachetée d'Actions Alphabet recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur de Rachat par Action pour chaque Action Alphabet de la classe concernée détenue par eux conformément aux droits économiques de la sous-catégorie d'Actions qu'ils détiennent tel que déterminé dans les Statuts ou tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant).

5.7.1 La Valeur de Rachat par Action sera calculée en divisant le Montant Total de Rachat (déterminé conformément à l'article 5.7 ci-dessus et aux présents Statuts ou tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant)) par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions devant être rachetée.

5.7.2. Le Montant Total de Rachat devra être un montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de Rachat pour chacune des Classes I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment du Rachat de ladite classe d'Actions Alphabet, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires selon les modalités prévues pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total de Rachat ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.7.3 Au moment du rachat des Actions Alphabet de la classe d'Actions Alphabet concernée, la Valeur de Rachat par Action deviendra due et payable par la Société.

5.7.4. Dans le cas où les Actions Alphabet auraient été rachetées conformément aux dispositions ci-dessus, ces Actions Alphabet seront annulées au plus tard à la fin de l'exercice social au cours duquel elles ont ainsi été rachetées.

5.8. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. L'Actionnaire Commandité-Gérant sera autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement d'une fraction d'Action.

5.9. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'acquisition ou au rachat de ses propres Actions et peuvent détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prescrites par la loi.

5.10. En plus du capital émis peuvent être créés un compte de prime d'émission et/ou un compte de réserve spéciale de capitaux propres (le compte 115 «compte des apports des associés non rémunérés par des titres» du plan comptable normalisé luxembourgeois) (le «Compte 115») sur lesquels tout prime versée sur les actions de la Société en sus de leur valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission et/ou le Compte 115 seront librement distribuables conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la Société sont uniquement nominatives.

6.2. Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société. La propriété d'Actions nominatives s'établira par une inscription sur ledit registre.

6.3. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Dans le cas où une Action serait détenue par plus d'une personne, les personnes qui revendiquent la propriété sur cette Action devront nommer une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été nommée. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire et un créancier et un créancier-gagiste.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. La Société sera complètement déchargée de toute responsabilité en liaison avec lesdites Actions nominatives à l'égard des tiers et sera, à bon droit, fondée à considérer tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers dans ou en rapport avec ces actions nominatives comme étant inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournirait pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société peuvent être envoyés, la Société pourra en faire mention dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse dudit détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire, de temps à autre, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'indiquée dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite envoyée à la Société.

6.5. Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif seront réputées valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6. Sur demande écrite d'un Actionnaire, un (des) certificat(s) d'Actions nominatives attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires pourra/pourront être émis dans les coupures que l'Actionnaire Commandité-Gérant prescrira. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et numéros d'identifications que l'Actionnaire Commandité-Gérant déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux représentants autorisés de l'Actionnaire Commandité-Gérant. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'engagements ou d'indemnité jugés satisfaisants pour la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.7. (a) Sous réserve des exigences de la loi relatives aux augmentations de capital social, s'il est établi (par l'Actionnaire Commandité, ayant consulté le Conseil de Surveillance Principal) qu'il est nécessaire ou souhaitable que la Société émette de Nouveaux Titres afin d'augmenter les liquidités, ces Nouveaux Titres:

(i) seront émis à la juste valeur de marché (y compris la prime d'émission) telle que déterminée conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant);

(ii) sous réserve de l'article 6.9, jusqu'à ce que les détenteurs de Participations aient investi au total 250 millions d'euros pour financer les souscriptions de ces Nouveaux Titres (le «Seuil Anti-Dilution»), seront proposés à la souscription aux Détenteurs de Participations en proportion de leurs parts respectives (en valeur) d'instruments de capitaux propres ou de PEC à la date de la Finalisation; et

(iii) au moment où le Seuil Anti-Dilution sera atteint, toute offre de souscription de Nouveaux Titres se fera sous la forme et selon les modalités déterminées conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

(b) Dans le cas où de Nouveaux Titres seraient proposés à la souscription, en vertu de l'article 6.8(c) ou 6.9(a)(iii), à un Tiers de bonne foi (y compris tout cadre non dirigeant du Groupe) avant que le Seuil Anti-Dilution n'ait été atteint, ces Nouveaux Titres seront offerts à ce Tiers, sous réserve de la loi applicable, en proportion de la valeur, des classes et catégories de Participations détenues par Topco tel que déterminé conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant), et chaque détenteur de Participations de la classe et de la sous-catégorie concernées sera dilué proportionnellement par l'émission de Nouveaux Titres au Tiers.

6.8. Droits préférentiels

(a) Sous réserve des articles 6.7 et 6.9, si la Société propose d'émettre des Nouveaux Titres à, ou de conclure des contrats, engagements, conventions, ententes ou arrangements de quelque nature que ce soit relatifs à l'émission de Nouveaux Titres avec, une personne (autre qu'un moment du Groupe), la Société remettra à chaque détenteur de la classe et de la sous-catégorie concernées de Participations devant être émises un avis écrit (chacun, un «Avis de Nouveaux Titres») de cette émission proposée au moins vingt-cinq (25) Jours Ouvrables avant la date de l'émission proposée (la période allant de la prise d'effet en vertu des dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société de cet Avis de Nouveaux Titres jusqu'à la date de cette émission proposée, la «Période de Souscription»). Cet Avis de Nouveaux Titres indiquera le droit en question

qu'a le détenteur de Participations pour chaque classe et sous-catégorie de Nouveaux Titres et le prix global de souscription pour chacun de ces droits, étant entendu que toute émission d'Actions sera toujours réalisée dans la mesure du possible au prorata en chaque classe d'Actions.

(b) Sous réserve de l'article 6.9, chaque détenteur de Participations (un détenteur de Participations qui exerce l'option, un «Actionnaire Participant») aura l'option, qu'il peut exercer à tout moment au cours des 20 premiers Jours Ouvrables de la Période de Souscription, en remettant un avis écrit à la Société pour souscrire (ou désigner une personne qui pourrait être son Cessionnaire Autorisé pour souscrire, sous réserve que la personne désignée adhère aux termes de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société (chaque une «Personne Désignée»)):

(i) dans la mesure où le Seuil Anti-Dilution n'a pas été atteint, un certain nombre (arrondi au nombre entier le plus proche) de ces Nouveaux Titres jusqu'au Pourcentage de Partage concerné qu'a cet Actionnaire Participant de chaque classe et sous-catégorie de Nouveaux Titres (y compris les Actions de Commanditaire de sous-catégories B, C1 et C2 de chaque classe d'Actions Alphabet) selon les mêmes modalités que celles de l'émission proposée de ces Nouveaux Titres;

(ii) dans la mesure où le Seuil Anti-Dilution a été atteint, un certain nombre (arrondi au nombre entier le plus proche) de ces Nouveaux Titres qui seront des Coupures Institutionnelles jusqu'au Pourcentage de Partage de Coupures Institutionnelles qu'a cet Actionnaire Participant de ces Nouveaux Titres selon les mêmes modalités que celles de l'émission proposée de ces Nouveaux Titres, et

(iii) des Nouveaux Titres qui ne sont pas acceptés par d'autres Actionnaires Participants (précisant un nombre maximum) («Titres Excédentaires»), selon les mêmes modalités que celles de l'émission proposée de ces Nouveaux Titres.

(c) À l'expiration de la période d'acceptation visée à l'article 6.9 (b), de Nouveaux Titres seront attribués à chaque Actionnaire Participant, et des Titres Excédentaires seront attribués à chaque Actionnaire Participant qui a indiqué qu'il accepterait des Titres Excédentaires (jusqu'au nombre maximum de Titres Excédentaires que cet Actionnaire Participant a indiqué être prêt à accepter) en proportion de son Pourcentage de Partage par rapport au Pourcentage de Partage global de tous ces Actionnaires Participants qui ont indiqué qu'ils accepteraient des Titres Excédentaires.

(d) Nonobstant les dispositions qui précèdent de cet article 6.8, dans le cas où l'Actionnaire Commandité (agissant conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société) déterminerait qu'une émission de Nouveaux Titres sous réserve de l'article 6.8 est requise avant l'expiration de la Période de Souscription en raison du risque sérieux que le Groupe ne soit pas en mesure de répondre à ses exigences d'engagements financiers découlant de la Documentation de Financement, la Société pourra réaliser une émission à un détenteur de Participations avant l'expiration de la Période de Souscription, pour autant que l'émission soit faite de telle manière que dans les soixante (60) jours suivant la Période de Souscription l' (les) acheteur(s) des Nouveaux Titres ainsi émis soient obligés de transférer (sans frais supplémentaires pour ce détenteur de Participations qui s'ajouteraient au prix que ce détenteur de Participations aurait payé si ce détenteur de Participations avait acheté ces Nouveaux Titres directement en vertu de l'offre) la portion de ces Nouveaux Titres à un détenteur de Participations choisissant bien de participer à cette émission de Nouveaux Titres et Titres Excédentaires en vertu du présent article 6.8 suffisante pour respecter les termes du présent article 6.8 comme si ce détenteur de Participations avait acquis ces Participations en vertu de l'article 6.8 (b)).

6.9. Émissions exclues

(a) Les dispositions de l'article 6.8 ne s'appliqueront pas à:

(i) l'émission ou l'octroi de Nouveaux Titres en vertu de tout Management Equity Plan ou de tout autre régime ou système d'intéressement pour les employés fondé sur l'actionnariat ou aux administrateurs, dirigeants, employés ou consultants d'un membre du Groupe en vertu de contrats d'emploi individuels (dans chaque cas, autres que ceux dont bénéficient les administrateurs, dirigeants, employés ou consultants d'entreprises ou de sociétés acquises par le Groupe après la date de conclusion d'un pacte d'actionnaires relatif à la Société («Entreprises Acquisées»)), dans chaque cas qui a été approuvé conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant);

(ii) l'émission ou l'octroi de Nouveaux Titres en vertu de tout Management Equity Plan ou de tout autre régime ou système d'intéressement pour les employés fondé sur l'actionnariat, dans chaque cas qui profitent aux employés d'Entreprises Acquisées et, sous réserve de toute disposition de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, à condition que l'attribution de Nouveaux Titres qui sont les Actions de Commanditaire de sous-catégories B, C1 et C2 de chaque classe d'Actions Alphabet à ces administrateurs, dirigeants, employés ou consultants se fasse conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

(iii) sous réserve de l'article 6.7 (b), l'émission ou la vente de Nouveaux Titres à un vendeur ou à la personne qu'il a nommée dans le cadre de, et en échange de, l'acquisition directe ou indirecte du Groupe par fusion ou un autre regroupement d'entreprises des activités ou avoirs de toute personne ou en vertu d'une transaction de coentreprise, de partenariat ou d'une autre transaction stratégique;

(iv) l'émission ou la vente de Nouveaux Titres à des institutions financières, prêteurs commerciaux ou autres prêteurs ou personnes désignées par eux, dans le cadre de prêts commerciaux ou d'autres financements par emprunt de bonne foi à des conditions commerciales par ces institutions financières, prêteurs commerciaux ou autres prêteurs, dans chaque cas à condition que le Conseil de l'Associé Commandité, après avoir consulté le Conseil de Surveillance Principal, croie raisonnablement et de bonne foi qu'il est souhaitable d'un point de vue commercial de vendre ou d'émettre ces Nouveaux Titres à cette personne afin de faciliter ledit financement par emprunt;

(v) l'émission de Nouveaux Titres réalisée en vertu ou à la suite d'une Admission à la Cote; ou

(vi) l'émission de Nouveaux Titres réalisée dans le cadre d'un fractionnement d'action proportionnel, ou d'une Réorganisation ou de l'exercice du Droit Direct de Liquidité.

(b) Nonobstant les dispositions de l'article 6.8, si l'offre, la souscription ou la vente de Nouveaux Titres à un détenteur de Participations (i) requérait la production d'un prospectus ou d'une forme équivalente de document d'offre, ou (ii) ne pouvait se faire conformément à toutes les lois et réglementations applicables sans retard ou dépense déraisonnable (le caractère déraisonnable d'un retard ou d'une dépense devant être déterminé en tenant compte du produit devant être réalisé par l'émission de Nouveaux Titres par rapport au retard ou à la dépense), alors ce détenteur de Participations pourrait, tel que déterminé conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, être exclu de ladite offre, souscription ou vente, sous réserve de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

6.10. Droits économiques des Actions

Les droits attachés aux Actions de Commanditaire en question des sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2 s'appliqueront de manière globale à toutes les classes d'Actions.

En ce qui concerne la distribution, le rachat et l'annulation ou la liquidation, le montant de ce rendement sera affecté conformément aux présents Statuts et aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant).

Art. 7. Transfert d'Actions. Un transfert d'Actions de Commanditaire effectué conformément aux dispositions des présents Statuts se fera au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou d'autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire jugés satisfaisants par la Société.

Dans le cas où le détenteur d'Actions de Commanditaire Ordinaires cesserait de détenir des Actions Alphanet, ces Actions de Commanditaire Ordinaires seront transférées au même moment que les Actions Alphanet restantes.

7.1. Les Actions de Commandité détenues par l'Actionnaire Commandité-Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou un actionnaire commandité-gérant supplémentaire ayant une responsabilité illimitée en ce qui concerne les obligations financières de la Société.

7.2. Restrictions générales de Transfert

(a) Aucun transfert d'Actions de Commanditaire Rachetables d'une sous-catégorie ne sera réalisé sans transférer toutes les Actions de Commanditaire Rachetables de la même proportion de cette sous-catégorie dans toutes les classes d'Actions Alphanet.

(b) Aucun Transfert de Participations ou des Actions de Commandité n'est permis autrement que conformément au présent article 7 et/ou tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

(c) Tout Transfert de tout ou partie d'un PEC et/ou des Actions de Commanditaire des sous-catégories A1 de chaque classe d'Actions Alphanet (ensemble, les «Titres Attachés») sera valide seulement en conjonction avec un Transfert simultané au même cessionnaire de chaque autre type des Titres Attachés, de sorte que le cédant et le cessionnaire détiennent chacun, après le Transfert, une part proportionnelle des Actions de Commanditaire de la sous-catégorie A1 de chaque classe d'Actions Alphanet en existence à ce moment-là qui équivaut à sa part proportionnelle des PECs existants, le cas échéant, à ce moment-là.

(d) Dans le cas des Mancos, aucun Transfert de Participations n'est permis avant le dixième (10e) anniversaire de la date de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant), sauf:

(i) avec l'assentiment préalable de Topco;

(ii) si ce Transfert constitue un Transfert Autorisé;

(iii) mise en gage de Participations au profit d'une banque prêteuse finançant l'investissement d'une Manco en vertu de l'article 6.8 (e), à condition que cette mise en gage soit réalisée conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant);

(iv) Transfert de Participations au moment de l'exercice de l'Option de Vente de la Direction en cas de Liquidités;

(v) Transfert de Participations suivant ou au moment d'une Sortie, sous réserve, dans le cas d'une Sortie sous la forme d'une Admission à la Cote, des dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société; ou

(vi) conformément aux autres dispositions du présent article 7.

Toute tentative de Transfert de Participations qui ne respecte par le présent article 7.3 (c) sera nulle et sans effet et la Société ne donnera en aucun cas effet à un tel Transfert inacceptable.

(e) Topco et l'Associé Commandité auront le droit de Transférer tout ou partie:

(i) de ses Participations (i) à tout moment sous réserve (si applicable) des articles 7.4 et 7.5, ou (ii) en vertu d'un Transfert Autorisé ou d'une Admission à la Cote ou, dans le cas d'Actions de Commandité tel que prévu dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant);

(ii) des Participations et des Actions de Commandité qu'il détient à tout moment sans l'assentiment préalable du Représentant de la Direction; et

(iii) des Participations et des Actions de Commandité qu'il détient à tout moment conformément aux autres dispositions du présent article 7.

Toute tentative de Transfert de Participations et d'Actions de Commandité qui ne respecte par le présent article 7.3 (d) sera nulle et sans effet et la Société ou la Manco concernée (selon le cas) ne donnera en aucun cas effet à un tel Transfert inacceptable.

7.3. Autres restrictions de Transfert

(a) Outre les autres restrictions de Transfert de Participations énoncées dans les présentes, chaque détenteur de Participations accepte qu'en aucun cas un Transfert de Participations se fasse par un détenteur sans l'assentiment écrit préalable de Topco:

(i) à une personne qui n'a pas le droit, le pouvoir ou la capacité juridique de posséder ces Participations;

(ii) si ce Transfert requiert ou entraîne une obligation d'enregistrement ou d'une autre qualification de ces Participations en vertu des lois applicables en matière de valeurs mobilières ou si selon le Conseil de l'Associé Commandité, ayant consulté le Conseil de Surveillance Principal, ce Transfert nécessite l'assentiment préalable de tout organisme de réglementation et que cet assentiment préalable n'a pas été obtenu; ou

(iii) tel que déterminé conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

(b) Aucun Transfert de Participations ne peut se faire ou être inscrit dans les livres et registres de la Société, à moins que le Cessionnaire n'ait remis à la Société un avis de ce Transfert, y compris une copie entièrement signée de tous les documents et contrats relatifs au Transfert et, un tel Transfert a pour condition que chaque détenteur de Participations effectuant ce Transfert doit faire en sorte que ce Cessionnaire remette à la Société et à Topco un acte d'adhésion de ce Cessionnaire à tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, à tous égards importants sous la forme déterminée par tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, concernant les Participations qui font l'objet du Transfert. Le présent article 7.4 (b) ne s'appliquera à aucun Transfert en vertu d'une Admission à la Cote ou, suite une Admission à la Cote, dans une opération impliquant un Transfert des Actions de Commanditaire des sous-catégories A1, A2 et B de chaque classe d'Actions Alphabet aux actionnaires publics.

7.4. Droits de Sortie Conjointe

(a) Si Topco propose de Transférer (sauf en vertu d'une Admission à la Cote, d'un Transfert Autorisé ou d'un Transfert suivant l'exercice de la Sortie Forcée Totale en vertu de l'article 7.5 (c)(i)(b)) à un Tiers (cette personne, le «Cessionnaire Proposé») des Participations (une «Vente Proposée»), Topco devra remettre aux autres détenteurs de Participations un avis écrit de cette Vente Proposée (l'«Avis de Sortie Conjointe»).

(b) L'Avis de Sortie Conjointe reproduira les modalités et conditions importantes de la Vente Proposée, y compris (i) le nombre de Participations de chaque classe et sous-catégorie proposé d'être ainsi Transféré, étant entendu que tout Transfert d'actions se fera de manière proportionnelle dans chaque classe, (ii) le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé, (iii) le montant et la forme de contrepartie proposés par Participation (la «Contrepartie de Sortie Conjointe»), (iv) les fractions pour chaque classe et sous-catégorie de Participations étant vendues, chacune exprimée en pourcentage, déterminée en divisant le nombre de Participations de la classe et de la sous-catégorie concernées étant vendues par Topco par le nombre total de Participations de la classe et de la sous-catégorie concernées détenues par Topco à la date de l'Avis de Sortie Conjointe (la «Restriction de Sortie Conjointe de Coupures Institutionnelles») et (v) le nombre maximum des Actions de Commanditaire des sous-catégories B, C1 et C2 de chaque classe d'Actions Alphabet que Manco 2 et Manco 3, respectivement, sont autorisées à Transférer au Cessionnaire Proposé dans le cadre de la Vente Proposée, qui sera calculé par l'application de la même fraction telle que déterminée en vertu de la sous-clause (iv) ci-dessus et sera limité, dans le cas des Actions Alphabets de sous-catégories B et C, à la Part Acquisée (telle que définie dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société) (comme si, en calculant la Part Acquisée aux fins du présent article uniquement, les Gérants concernés ayant le droit économique ou correspondant sur ces Participations étaient réputés être devenus des Sortants Moyens (tels que définis dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société) à la date de l'Avis de Sortie Conjointe) de ces Participations (la «Restriction de Sortie Conjointe d'Acquisition») et, avec la Restriction de Sortie Conjointe de Coupures Institutionnelles, le «Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe»).

(c) Chacun détenteur de Participations (autre que Topco) (chacun un «Actionnaire de Sortie Conjointe») aura le droit (le «Droit de Sortie Conjointe») d'obliger ce Cessionnaire Proposé à acheter toute portion de ses Participations (mais sous réserve de l'article 7.4 jusqu'au Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe de la classe et de la sous-catégorie concernées de Participations de ce détenteur conformément au présent article 7.4. L'Actionnaire de Sortie Conjointe doit exercer le Droit de Sortie Conjointe dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la remise de l'Avis de Sortie Conjointe en remettant un avis écrit (l'«Offre de Sortie Conjointe») à Topco et à la Société indiquant son désir d'exercer ses droits et précisant la classe, la sous-catégorie et le nombre de Participations qu'il désire Transférer, à condition que (i) pour chaque classe et sous-catégorie de Participations, ce nombre ne dépasse pas le Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe de la classe et de la sous-catégorie concernées de Participations de cet Actionnaire de Sortie Conjointe, à moins que cet Actionnaire de Sortie Conjointe n'exerce son Droit de Rattrapage (tel que défini à l'article 7.4 (g)) en vertu de l'article 7.4 (g), et (ii) les classes et sous-catégories de Participations choisies pour être Transférées soient conformes à l'article 7.4 (f). Si un Actionnaire de Sortie Conjointe ne fait pas d'Offre de Sortie Conjointe conformément aux exigences ci-dessus, y compris par rapport au délai, il sera réputé avoir renoncé à son Droit de Sortie Conjointe par rapport à cette Vente Proposée (une «Renonciation de Sortie Conjointe»), et Topco sera alors libre de Transférer les Participations au Cessionnaire Proposé, pour la même

forme de contrepartie, à un prix inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Sortie Conjointe. Afin d'avoir le droit d'exercer son droit de vendre des Participations au Cessionnaire Proposé, l'Actionnaire de Sortie Conjointe doit respecter les dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

(d) L'offre de l'Actionnaire de Sortie Conjointe formulée dans l'Offre de Sortie Conjointe sera irrévocable sauf disposition contraire ci-dessous et, dans la mesure où cette offre est acceptée, l'Actionnaire de Sortie Conjointe sera tenu et obligé de Transférer dans la Vente Proposée selon les mêmes modalités et conditions (mais sous réserve de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, pour chaque Participation Transférée, que Topco, jusqu'au nombre de Participations de chaque classe et sous-catégorie concernées que l'Actionnaire de Sortie Conjointe aura indiqué dans son Offre de Sortie Conjointe (préparée conformément à l'article 7.4 (c)) à condition toutefois que si l'Actionnaire de Sortie Conjointe choisit de vendre un nombre de Participations d'une certaine sous-catégorie qui, lorsque cumulées au nombre de Participations de la même sous-catégorie que Topco souhaite vendre, est supérieur au nombre de Participations de cette sous-catégorie que le Cessionnaire Proposé souhaite acheter, le nombre de Participations de cette sous-catégorie (y compris les Actions de Commanditaire des sous-catégories C1 et C2 de chaque classe d'Actions Alphabet conformément à l'article 7.4 (f)) devant être vendues par Topco et l'Actionnaire de Sortie Conjointe sera réduit en priorité par tout Droit de Rattrapage et ensuite proportionnellement en (A) multipliant le nombre de Participations de cette sous-catégorie que chaque Actionnaire de Sortie Conjointe souhaite vendre par (B) la fraction divisant le prix total pour toutes les Participations que le Cessionnaire Proposé est prêt à acheter par (ii) la valeur totale de toutes les Participations (y compris les Actions de Commanditaire des sous-catégories C1 et C2 d'Actions Alphabet conformément à l'article 7.4 (f)) proposées en vue d'être Transférées comme indiqué dans l'Avis de Sortie Conjointe et les Offres de Sortie Conjointe. Si les modalités importantes de la Vente Proposée changent avec comme résultat que le prix par Participation sera inférieur aux prix indiqués dans l'Avis de Sortie Conjointe ou que la forme de contrepartie sera différente ou que les autres modalités et conditions seront de manière importante moins avantageuses pour Topco et l'Actionnaire de Sortie Conjointe que celles énoncées dans l'Avis de Sortie Conjointe, l'Actionnaire de Sortie Conjointe sera, dans les dix Jours Ouvrables après avoir été informé de ce changement de prix par Participation ou de ce changement de modalités et conditions, autorisé à retirer l'offre indiquée dans l'Offre de Sortie Conjointe par avis écrit envoyé à Topco et sera dégagée de ses obligations dès ce retrait. Topco ne sera pas autorisé à procéder à la Vente Proposée si le Cessionnaire Proposé n'achète pas les Participations indiquées dans les Offres de Sortie Conjointe conformément aux articles 7.4 (c) et 7.4 (d).

(e) Dans le cas où la Contrepartie de Sortie Conjointe reçue en vertu d'une Vente Proposée n'est pas composée d'espèces ou de titres cotés sur une Bourse Reconnue, la valeur équivalente en espèces de ces titres (ou d'autres titres en nature ou avoirs) sera déterminée conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société. Si la Contrepartie de Sortie Conjointe reçue est, partiellement ou totalement, sous la forme de titres non cotés sur une Bourse Reconnue, Topco fera tout ce qu'il est raisonnablement possible de faire pour que les Mancos (ou les Gérants) reçoivent un droit de sortie conjointe proportionnel (à tout titre non coté étant vendu par Topco) sur ces titres non cotés aux mêmes conditions que ces droits de Topco (le cas échéant).

(f) Si Manco 1 et Manco 2, agissant de concert (ou, si le Droit Direct de Liquidité a été exercé, un Gérant) choisissent d'exercer le Droit de Sortie Conjointe sur le nombre maximum autorisé en vertu de l'article 7.4 (c) des Coupures Institutionnelles et des Actions de Commanditaire de sous-catégorie B d'Actions Alphabet qu'ils détiennent, Manco 1 et Manco 2, agissant de concert, pourraient également exercer leur Droit de Sortie Conjointe sur leurs Actions de Commanditaire de sous-catégories C1 et C2 d'Actions Alphabet. Afin d'éviter tout doute, si Manco 1 et Manco 2, agissant de concert, n'exercent pas leur Droit de Sortie Conjointe sur leurs Coupures Institutionnelles et leurs Actions de Commanditaire de sous-catégorie B de chaque classe d'Actions Alphabet, Manco 3 ne pourra pas exercer le Droit de Sortie Conjointe sur ses Actions de Commanditaire de sous-catégories C1 et C2 de chaque classe d'Actions Alphabet. Si les Actions de Commanditaire de sous-catégories C1 et C2 de chaque classe d'Actions Alphabet sont vendues, la valeur de ces Actions de Commanditaire de sous-catégories C1 et C2 d'Actions Alphabet sera déterminée conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

(g) Si, dans le cadre d'une Vente Proposée, un détenteur de Participations a soit (i) été réputé exercer une Renonciation de Sortie Conjointe, (ii) exercé le Droit de Sortie Conjointe pour un nombre inférieur de ses Participations d'une certaine classe et sous-catégorie à celui représenté par le Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe de cette classe et sous-catégorie de Participations, ou (iii) été limité dans l'exercice d'un Droit de Sortie Conjointe sur tout le Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe de ses Participations d'une certaine classe et sous-catégorie en raison d'une Restriction de Sortie Conjointe d'Acquisition indiquée à l'article 7.4 (b), alors lors de toute Vente Proposée ultérieure, le détenteur de Participations pourra choisir d'augmenter (sous réserve de la Restriction de Sortie Conjointe d'Acquisition) le Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe indiqué dans l'Avis de Sortie Conjointe à ce détenteur de Participations pour cette Vente Proposée ultérieure par le montant de Participations supplémentaires de la classe et de la sous-catégorie concernées qui auraient été incluses dans l'Offre de Sortie Conjointe si ce détenteur de Participations avait exercé le Droit de Sortie Conjointe pour tout le Pourcentage de Vente de Sortie Conjointe (un «Droit de Rattrapage»). Pour exercer un Droit de Rattrapage, le détenteur doit indiquer son intention de le faire dans l'Offre de Sortie Conjointe (en plus de la classe et sous-catégorie et du nombre des Participations qu'il désire Transférer) et remettre l'Offre de Sortie Conjointe à Topco et à la Société conformément au délai applicable à cette Vente Proposée ultérieure indiqué à l'article 7.4 (c). Si le détenteur n'indique pas clairement cette intention ou ne remet en temps utile et correctement l'Offre de Sortie Conjointe, il ne pourra pas exercer le Droit de Rattrapage pour cette Vente Proposée (mais sans préjudice des droits du détenteur de le faire pour une autre Vente Proposée ultérieure).

7.5. Obligations de Sortie Forcée

(a) Si Topco (l'«Actionnaire de Sortie Forcée») propose de Transférer des Participations (sauf en vertu d'une Admission à la Cote ou d'un Transfert Autorisé) à un Tiers et que ce Transfert entraîne un Changement de Contrôle (une «Proposition de Vente»), alors l'Actionnaire de Sortie Forcée aura le droit de remettre un avis écrit (un «Avis de Vente Requis») par rapport à cette Proposition de Vente au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date de clôture prévue de cette Proposition de Vente (une «Vente Requis») à la Société et à chaque autre détenteur de Participations («Actionnaire Forcé»).

(b) L'Avis de Vente Requis reproduira les modalités et conditions importantes de la Vente Requis, y compris:

(i) le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé;

(ii) le montant et la forme de contrepartie proposés par Participation (qui seront déterminés conformément aux articles 7.5 (d) et (e), si applicable, et aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société) (la «Contrepartie de Sortie Forcée») et le nombre de Participations devant être Transférées; et

(iii) si elle est connue, la date de Transfert proposée.

(c) Chaque Actionnaire Forcé, dès réception d'un Avis de Vente Requis, sera obligé de:

(i) vendre soit, au choix de l'Actionnaire de Sortie Forcée, (a) la fraction pour chaque classe et sous-catégorie de Participations étant vendues, chacune exprimée en pourcentage, déterminée en divisant le Pourcentage de Partage attribué aux Participations étant vendues par l'Actionnaire de Sortie Forcée par le Pourcentage de Partage total de l'Actionnaire de Sortie Forcée dans chaque classe et sous-catégorie de Participations; soit (b) 100% de ses Participations tel que requis par l'Actionnaire de Sortie Forcée (la «Sortie Forcée Totale»), et, sous réserve de l'article 7.5(c)(c)(ii), participer à la Vente Requis envisagée par la Proposition de Vente en vertu des mêmes modalités et conditions qui s'appliquent à l'Actionnaire de Sortie Forcée, y compris de prix et de forme de la Contrepartie de Sortie Forcée. Si des Actions de Commanditaire de sous-catégories C1 et C2 de chaque classe d'Actions Alphabet sont vendues, la valeur de ces Actions de Commanditaire de sous-catégories C1 et C2 de chaque classe d'Actions Alphabet sera déterminée conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société; et

(ii) respecter les dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant).

Si à la fin du cent-vingtième (120^e) jour suivant la date de remise de l'Avis de Vente Requis (tel que cette période pourra être prolongée pour obtenir les autorisations nécessaires des autorités de réglementation), l'Actionnaire de Sortie Forcée n'a pas réalisé la vente proposée, l'Avis de Vente Requis sera nul et non avenu, les Actionnaires Forcés seront déchargés de leurs obligations découlant de l'Avis de Vente Requis et il faudra qu'un Avis de Vente Requis séparé soit fourni et que les dispositions du présent article 7.5 soit respectées séparément afin de réaliser toute Proposition de Vente.

(d) Dans le cas où la Contrepartie de Sortie Forcée reçue en vertu d'une Vente Requis n'est pas composée d'espèces ou de titres cotés sur une Bourse Reconnue, la valeur équivalente en espèces de ces titres (ou d'autres titres en nature ou avoirs) sera déterminée conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société. Si la Contrepartie de Sortie Forcée reçue est, partiellement ou totalement, sous la forme de titres non cotés sur une Bourse Reconnue, Topco fera tout ce qu'il est raisonnablement possible de faire pour que les Mancos (ou les Gérants) reçoivent un droit de sortie conjointe proportionnel (à tout titre non coté étant vendu par Topco) sur ces titres non cotés aux mêmes conditions que ces droits de Topco (le cas échéant).

(e) Dans le cas où la Sortie Forcée Totale est exercée, la Contrepartie de Sortie Forcée sera le prix par Participation du Transfert par rapport auquel la Sortie Forcée Totale a été exercée (le «Transfert Concerné»), à condition que ce prix par Participation de chaque classe et sous-catégorie soit égal au moins au prix moyen par Participation de chaque classe et sous-catégorie de tous les Transferts qui ont été réalisés avant l'exercice de la Sortie Forcée Totale (y compris le Transfert Concerné), à moins que toutes les détenteurs de Participations ne vendent toutes les Participations qu'ils détenaient immédiatement avant le Transfert Concerné en vertu du Transfert Concerné, auquel cas le prix applicable sera le prix par Participation de chaque classe et sous-catégorie offert dans le Transfert Concerné;

(f) Nonobstant ce qui précède, dans le cas où un Transfert ultérieur réalisé par l'Actionnaire de Sortie Forcée aurait lieu dans l'année suivant le Transfert Concerné, les Mancos auront le droit de se voir verser une somme pour chacune des Participations qu'elles ont Transférées au moment de l'exercice de la Sortie Forcée Totale, égale à la différence entre (i) le prix par Participation de chaque classe et sous-catégorie qu'elles auraient reçu à l'occasion d'un tel Transfert si elles avaient participé à la Vente Requis et au Transfert ultérieur dans la même proportion que l'Actionnaire de Sortie Forcée, et (ii) la Contrepartie de Sortie Forcée qu'elles ont reçue au moment de l'exercice de la Sortie Forcée Totale.

Art. 8. Droit de vote. Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à une voix à toutes les Assemblées Générales.

Art. 9. Gérance.

9.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'Actionnaire commandité, Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. (l'«Actionnaire Commandité-Gérant»).

9.2. L'Actionnaire Commandité-Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf en cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité-Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, auquel cas l'Actionnaire Commandité-Gérant peut être révoqué sur décision de l'Assemblée Gé-

nérale des Actionnaires détenant les Actions de Commanditaire adoptée selon les conditions requises pour modifier les Statuts de la Société.

9.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité-Gérant d'agir en tant qu'Actionnaire Commandité-Gérant, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, Actionnaire ou non, pour effectuer les actes urgents ou de simple administration jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale soit tenue, laquelle devra être convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette Assemblée Générale, les Actionnaires détenant des Actions de Commanditaire pourront nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises en cas de modification des Statuts, un nouvel Actionnaire Commandité-Gérant. La nomination de ce nouvel associé commandité-gérant ne sera pas soumise à l'approbation de l'Actionnaire Commandité-Gérant.

Art. 10. Pouvoirs de gestion.

10.1. L'Actionnaire Commandité-Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes d'administration, de disposition, et de gestion relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance appartiennent à l'Actionnaire Commandité-Gérant.

10.2. L'Actionnaire Commandité-Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il pourrait juger nécessaires, opportuns ou utiles, ou qui y sont accessoires. À moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, l'Actionnaire Commandité-Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser l'objet de la Société.

10.3. L'Actionnaire Commandité-Gérant peut, de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par l'Actionnaire Commandité-Gérant.

Art. 11. Signatures ayant force obligatoire. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité-Gérant, agissant par l'intermédiaire de ses signataires dûment autorisés, tels que désignés par l'Actionnaire Commandité-Gérant de manière discrétionnaire, ou par l'intermédiaire de la/des personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par l'Actionnaire Commandité-Gérant. Tout litige impliquant la Société en tant que demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par l'Actionnaire Commandité-Gérant mentionné ci-dessus.

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité-Gérant ou un Actionnaire, des gérants ou fondés de pouvoir de l'Actionnaire Commandité-Gérant auraient un intérêt quelconque dans cette autre société ou entité, ou par le fait qu'il serait Actionnaire, dirigeant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou serait autrement en relation d'affaires. L'Actionnaire Commandité-Gérant ou ces fondés de pouvoir ne sera/seront pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entité, privé(s) du droit de délibérer, de voter ou d'agir sur les matières relatives à ce contrat ou ces autres affaires.

Art. 13. Conseil de surveillance.

13.1. La Société est surveillée par un conseil composé d'au moins trois commissaires aux comptes (le «Conseil de Surveillance») désignés par l'Assemblée Générale qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. La Société, qui volontairement fait, ou est obligée de faire, réviser ses comptes annuels par un réviseur d'entreprises agréé, peut décider de ne pas mettre en place le Conseil de Surveillance. Dans ce cas, toutes les références faites dans les Statuts au Conseil de Surveillance seront considérées comme faites au réviseur d'entreprises agréé.

13.2. Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité-Gérant sur toutes les affaires que l'Actionnaire Commandité-Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions de l'Actionnaire Commandité-Gérant qui pourraient, selon la loi, excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité-Gérant.

13.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

13.4. Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres.

13.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou une majorité de ses membres ou par l'Actionnaire Commandité-Gérant. Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance cinq (5) Jours Ouvrables au moins avant la date prévue de cette réunion, soit en personne, par téléphone, par courrier, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication raisonnablement calculé pour donner avis, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans l'avis de convocation à la réunion. Tout membre du Conseil de Surveillance peut appeler une réunion par avis de convocation donné au moins dix (10) Jours Ouvrables à l'avance à chaque autre membre (à moins que chaque membre s'accorde autrement), soit en personne, par téléphone, par courrier, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication raisonnablement calculé pour donner avis. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion en désignant par écrit ou par tout

autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion ou deux membres, ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Des copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente.

13.7. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance prendront effet au même titre que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera une telle résolution par écrit, télécopieur, email-pdf ou tout autre moyen de communication similaire.

13.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire uniquement. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion

Art. 14. Assemblées générales.

14.1. L'Assemblée Générale représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée à moins d'avoir été approuvée par l'Actionnaire Commandité-Gérant.

14.2. Les Assemblées Générales seront convoquées au moyen d'un avis de convocation donné par l'Actionnaire Commandité-Gérant conformément aux dispositions de la loi.

14.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra le 19 mai à 11h30 de chaque année au siège social ou en tout autre lieu au (c) indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au (c), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.4. Les autres Assemblées Générales se tiendront aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.

14.5. Si tout le capital social émis est représenté à une Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.

14.6. Lors d'une Assemblée Générale, les résolutions seront prises, sauf indication contraire de la loi ou dans les présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions concernant une modification des Statuts ou les matières pour lesquelles les présents Statuts ou lois applicables renvoient aux conditions requises pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première Assemblée Générale des Actionnaires, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée conformément à la loi applicable. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement sans condition de quorum.

14.7. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées par au moins deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés, étant entendu qu'aucune résolution prise à ces assemblées générales des actionnaires ne sera adoptée valablement sans l'approbation de l'Actionnaire Commandité-Gérant.

14.8. Nonobstant toute disposition contraire, toute Assemblée Générale des Actionnaires ne peut valablement constituée que si les Actions de Commandité sont dûment représentées et aucune décision ne peut être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée aux Actions de Commandité, sauf disposition contraire expresse dans les présents Statuts.

Art. 15. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le premier janvier et prendra fin le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des bénéfices, distributions.

16.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

16.2. En cas de distributions, soit par distribution de dividendes, remboursement de prime d'émission ou de toute autre réserve distribuable ainsi qu'en cas de réduction du capital social avec versement aux actionnaires ou distribution du produit de liquidation, l'Actionnaire Commandité recevra un montant de cette distribution ou du paiement au prorata de sa participation dans la Société.

16.3. En cas de déclaration de dividende, ce dividende sera affecté et payé comme suit:

(i) les détenteurs d'Actions de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année d'un montant de 0,65% de la valeur nominale des Actions de Classe A qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année d'un montant de 0,60% de la valeur nominale des Actions de Classe B qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année d'un montant de 0,55% de la valeur nominale des Actions de Classe C

qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année d'un montant de 0,50% de la valeur nominale des Actions de Classe D qu'ils détiennent; Class E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année d'un montant de 0,45% de la valeur nominale des Actions de Classe E qu'ils détiennent; Class F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année d'un montant de 0,40% de la valeur nominale des Actions de Classe F qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année d'un montant de 0,35% de la valeur nominale des Actions de Classe G qu'ils détiennent; les détenteurs d'Actions de Classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année d'un montant de 0,30% de la valeur nominale des Actions de Classe H qu'ils détiennent;

(ii) le solde du montant total distribué sera affecté dans son intégralité aux actionnaires en commençant par la dernière classe d'Actions Alphabet dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (c.-à-d. en commençant par les Actions de Classe I, ensuite s'il n'existe aucune Action de Classe I, les Actions de Classe H et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions ordinaires).

Dans chaque sous-catégorie d'Actions Alphabet, les droits économiques seront déterminés conformément à l'article 6.10 des présents Statuts.

16.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés (y compris par paiements échelonnées) par l'Actionnaire Commandité-Gérant sous réserve que soient respectées les conditions prévues par la loi, les présents statuts et les dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou de l'Actionnaire Commandité-Gérant alors en fonction qui auront les pouvoirs conférés par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

17.2. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera payé aux Actionnaires. Les articles 16.2 et 16.3 s'appliqueront mutatis mutandis à ces paiements.

Art. 18. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 19. Définitions.

Acquisition	désigne l'acquisition par Bidco d'Armacell réalisée en vertu du CVA et des autres opérations envisagées par le CVA.
Armacell	désigne Armacell International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, qui est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176931 et dont le siège social se situe au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
Montant Disponible	désigne le montant total de bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social ou du montant de réduction de la réserve légale en rapport avec la classe d'Actions Alphabet devant être rachetée et annulée et dans tous les cas conformément à l'article 72-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) conformément aux conditions de la loi ou aux dispositions des Statuts, chaque fois tel que ces éléments apparaissent dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de telle sorte que: $MD = (BN + PE + RC) - (P + OL)$ Où: MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe d'actions devant être annulée P = pertes (y compris les pertes reportées) OL = toute somme à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts.
Bidco	désigne Avocado BidCo Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 190853, et dont le siège social se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Blackstone	désigne collectivement (i) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P., (ii)

	Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI – ESC L.P.; et (iii) BCP VI SBS Holdings L.L.C.
Jours Ouvrables	désigne un jour où les banques sont ouvertes à Londres, New York, Luxembourg et aux îles Caïmans (qui, afin d'éviter tout doute, n'est pas un samedi, un dimanche ni un jour férié dans l'un de ces lieux).
Option d'Achat	a la signification qui lui est attribuée dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.
Changement de Contrôle	désigne la consommation d'une opération ou d'une série d'opérations liées (y compris toute vente privée en échange d'espèces ou de titres, ou une fusion, un regroupement, un apport ou une opération similaire) avec un Tiers dont le résultat est que Blackstone et/ou Cessionnaires Autorisés de Topco n'ont plus de Pourcentage de Possession de plus de 50% concernant le Groupe.
Classe A	désigne les Actions de Commanditaire Rachetables de classe A dans la Société, y compris les sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2.
Classe B	désigne les Actions de Commanditaire Rachetables de classe B dans la Société, y compris les sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2.
Classe C	désigne les Actions de Commanditaire Rachetables de classe C dans la Société, y compris les sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2.
Classe D	désigne les Actions de Commanditaire Rachetables de classe D dans la Société, y compris les sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2.
Classe E	désigne les Actions de Commanditaire Rachetables de classe E dans la Société, y compris les sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2.
Classe F	désigne les Actions de Commanditaire Rachetables de classe F dans la Société, y compris les sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2.
Classe G	désigne les Actions de Commanditaire Rachetables de classe G dans la Société, y compris les sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2.
Classe H	désigne les Actions de Commanditaire Rachetables de classe H dans la Société, y compris les sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2.
Classe I	désigne les Actions de Commanditaire Rachetables de classe I dans la Société, y compris les sous-catégories A1, A2, B, C1 et C2.
Finalisation	désigne la clôture des opérations envisagées aux termes du CVA.
Contrôle	désigne par rapport à une personne (autre qu'une personne physique) (a) un Pourcentage de Possession de plus de 50% par rapport à cette personne, (b) le droit de nommer, ou de faire nommer, plus de 50% des membres du conseil (ou d'un organe de direction similaire) de cette personne ou (c) le droit de gérer, d'orienter la gestion, de manière discrétionnaire, des avoirs de cette personne, et, afin d'éviter tout doute, un associé commandité est réputé Contrôler une limited partnership et, uniquement aux fins d'un pacte d'actionnaires relatif à la Société, un fonds conseillé ou géré directement ou indirectement par une personne sera aussi réputé Contrôlé par cette personne (et les termes «Contrôlant» et «Contrôlé» seront interprétés en conséquence).
Droit Direct de Liquidité	a la signification qui lui est attribuée dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.
EBT	Intertrust Trustees Limited, une société constituée à Guernsey, ayant son siège social au P.O. Box 119, Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3HB, Channel Islands, agissant en tant que trustee de Flex Employee Benefit Trust et constitué par un acte de trust signé à ou vers le 29 février 2016, tel quel modifié de temps à autre.
ERISA	désigne le U.S. Employee Retirement Income Security Act de 1974, tel que modifié de temps à autre.
Sortie	désigne: (a) une Admission à la Cote; (b) un Changement de Contrôle; ou (c) une dissolution volontaire de la Société, y compris à la suite d'une vente des avoirs de l'entreprise du Groupe dans son ensemble (à moins qu'une partie de la réorganisation du Groupe n'implique pas de Changement de Contrôle).
Trust Familial	désigne un trust (qu'il découle d'un règlement, d'une déclaration de trust, d'une disposition testamentaire ou ab intestat) en vertu duquel aucun droit économique immédiat sur les Participations en question n'est pour le moment ou ne pourra à l'avenir être attribué à une autre personne que la personne établissant le trust et les Relations de cette personne.

Documentation de Financement	désigne (x) tous les contrats de financement ou de refinancement conclus par une Société du Groupe de temps à autre, y compris (i) les contrats conclus pour couvrir les frais de l'Acquisition et toute facilité de crédit renouvelable, de capital d'exploitation ou similaire connexe, y compris les contrats de prêts à échéance déterminée et contrats de crédit, documents intercréanciers, documents de sûretés, acte d'acceptation ou d'exécution d'un crédit, facilité d'achat d'obligations ou l'émission d'obligations, de titres obligataires, de certificats de créance, d'emprunt obligataire ou de tout instrument similaire et (ii) tout autre contrat conclu par une Société du Groupe afin de lever des dettes, et (y) la documentation relative à tout remplacement ou refinancement des dettes en vertu de l'un des documents ci-avant.
Groupe	désigne la Société et les filiales directes et indirectes de la Société.
Société du Groupe	désigne tout membre du Groupe.
Participations	désigne les Actions Alphabet, les PEC, tout autre titre de la Société (mais à l'exclusion des Actions de Commandité) et tout titre émis en tant que dividende en nature par rapport à l'une des participations ci-dessus et tout titre émis en échange de celles-ci ou au moment de la reclassification de celles-ci.
Comptes Intérimaires	désigne les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	désigne la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat de la classe d'actions concernée.
Pourcentage de Partage de	désigne, à compter d'une date de détermination, par rapport à un détenteur de
Coupages Institutionnelles	Participations, un chiffre, exprimé en pourcentage calculé en divisant (a) le nombre nominal total de Coupures Institutionnelles détenues par ce détenteur par (b) le nombre nominal total de tous les Coupures Institutionnelles en circulation à cette date.
Coupages Institutionnelles	désigne les sous-catégories A1 et A2 de chaque classe d'Actions Alphabet et les PEC.
Admission à la Cote	désigne l'admission à la cote sur une Bourse Reconnue d'une classe d'actions ou de tout autre instrument représentant principalement un droit sur des actions de quelque Société du Groupe que ce soit ou, si applicable, toute Entité Mère, tel que déterminé par le conseil de cette entité.
Management Equity Plan	désigne tout régime d'intéressement pour la direction ou arrangement similaire établi par tout membre du Groupe, y compris les conditions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société applicable aux Participations des Gérants, tel que ce régime ou arrangement peut être amendé, refondu, modifié ou complété de temps à autre.
Option de Vente de la Direction en cas de Liquidités	a la signification qui lui est attribuée dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.
Représentant de la Direction	signifie la personne désignée en tant que telle dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société devant être conclu de temps à autre (le cas échéant).
Gérants	désigne les personnes physiques identifiées comme «Gérant» dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.
Manco	désigne Manco 1, Manco 2 et Manco 3.
Manco 1	désigne Flex 1 SCSp, une société en commandite spéciale, ayant son siège social au 89B, rue Pafébruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Manco 2	désigne Flex 2 SCSp, une société en commandite spéciale, ayant son siège social au 89B, rue Pafébruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Manco 3	désigne Flex 3 SCSp, une société en commandite spéciale, ayant son siège social au 89B, rue Pafébruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Conseil de Surveillance Principal	a la signification qui lui est attribuée dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.
Nouveaux Titres	désigne toute Participation nouvellement émise ou tout autre titre ou prêt d'actionnaire de la Société après Finalisation.
Autre Réorganisation	Désigne toute mesure prise par une Société du Groupe, conformément à ces Statuts et à tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, pouvant être nécessaire, opportune ou souhaitable pour liquider, dissoudre, fusionner, réorganiser, recapitaliser ou autrement restructurer toute Société du Groupe, dans chaque cas, afin d'optimiser la structure d'entreprise comme il le convient au vu des incidences fiscales, juridiques ou autres, à condition que cela ne provoque pas de Retours (tel que ce terme peut être

	défini dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société) pour Topco ou des Affiliés de Topco.
Pourcentage de Possession	désigne par rapport à une personne, la possession directe ou indirecte du capital social et des droits de vote calculée en multipliant les pourcentages de participation au capital et de droits de vote par rapport à cette personne, de sorte que, par exemple, si une personne A possède 75% du capital social et des droits de vote d'une personne B, et que la personne B à son tour possède 75% du capital social et des droits de vote d'une personne C, alors la personne A est réputée à ces fins détenir un total de 56,25% du capital social et des droits de vote de la personne C.
Entité Mère	désigne une personne qui Contrôle, directement ou indirectement, l'activité du Groupe de temps à autre et ne possède aucun avoir important ni aucune activité importante qui ne sont pas liés aux activités du Groupe.
PEC	désigne les preferred equity certificates, le cas échéant, émis par la Société de temps à autre et en vertu des conditions (telles que modifiées de temps à autre) et tel qu'indiqué en annexe dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.
Transfert Permis	désigne un Transfert de Participations (i) à un Cessionnaire Autorisé (ii) tel que demandé par un Actionnaire dans le cas où il serait raisonnablement probable que la continuation de la propriété des Participations en question entraîne une violation d'ERISA, ou ait pour conséquence que cet Actionnaire ou un Affilié de cet Actionnaire devienne une fiduciaire en vertu d'ERISA ou (iii) en vertu de toute Réorganisation ou Autre Réorganisation du Groupe effectuée conformément à tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.
Cessionnaire Autorisé	désigne: (a) par rapport à Topco ou à l'Actionnaire Commandité-Gérant, (i) toute entité affiliée ou ayant cause en droit de Topco ou de l'Actionnaire Commandité-Gérant, (ii) Blackstone ou tout autre fonds d'investissement ou des fonds qui sont Blackstone Capital Partners VI L.P. («BCP VI»), véhicules de coinvestissement de BCP VI qui agissent ensemble ou tout fonds d'investissement alternatif constitué en vertu des documents constitutifs de BCP VI, ou (iii) toute personne Contrôlée par Blackstone ou toute autre personne visée au point (ii) ci-avant; (b) par rapport à un Gérant (i) le EBT, (ii) un trustee d'un Trust Familial constitué par ce Gérant et, par rapport aux trustees de ce Trust Familial, (x) tout nouveau trustee de ce Trust Familial, (y) une personne qui a un droit économique immédiat sous ce Trust Familial, ou (z) le constituant de ce Trust Familial; (iii) une ou plusieurs Relations; (iv) une personne morale qui est détenue à 100% par ce Gérant ou les Relations de ce Gérant; ou (v) à la mort de ce Gérant, tout représentant personnel de ce Gérant; à condition toutefois que dans le cas des sections (iii) et (iv) ci-dessus, cette (ces) Relation(s) ou personne morale, selon le cas, émette(nt) au Gérant concerné une procuration irrévocable pour ce Gérant afin d'exercer tout droit de vote et droit similaire attaché aux Participations détenues par cette (ces) Relation(s) ou personne morale, selon le cas, pour le compte de la (des) Relation(s) ou personne morale, selon le cas, et dans la mesure où la loi le permet ou sinon le Gérant concerné conserve la majorité des droits de vote à toute assemblée extraordinaire des actionnaires; et (c) par rapport à une Manco (i) tout Gérant ou Cessionnaire Autorisé d'un Gérant; (ii) toute autre Manco; (iii) tout membre du Groupe; ou (iv) Topco ou tout Cessionnaire Autorisé de Topco.
Valeur de Rachat par Action	désigne le résultat de la division du Montant Total de Rachat en question par le nombre d'Actions Alphabet émises dans la (les) classe(s) devant être rachetée(s).
Bourse Reconnue	aura la signification indiquée à la section 1137 de la Corporation Tax Act 2010.
Relations	désigne, par rapport à une personne physique, son époux/épouse ou ses descendants.
Réorganisation	désigne à quelque moment que ce soit avant et en prévision d'une Admission à la Cote ou à l'occasion d'une Admission à la Cote ou suite à une Admission à la Cote, toute mesure prise par une Société du Groupe, sur approbation du Conseil de la Société du Groupe concernée, pouvant être nécessaire, opportune ou souhaitable pour liquider, dissoudre, fusionner, réorganiser, recapitaliser ou autrement restructurer toute Société du Groupe, dans chaque cas, afin d'optimiser la structure d'entreprise comme il le convient au vu des incidences fiscales, juridiques ou autres.
Pourcentage de Partage	désigne, concernant toute classe de Participations, à compter de toute date de détermination, par rapport à tout détenteur de Participations, un chiffre, exprimé en pourcentage calculé en divisant (a) le nombre total de Participations de la classe

	concernée détenue par ce détenteur par (b) le nombre total de toutes les Participations de la classe concernée émises à cette date.
CVA	désigne le contrat de vente et d'achat du 28 novembre 2015 entre, entre autres, Ultima Intermediare S.à r.l. et Bidco, tel qu'amendé, complété ou autrement modifié de temps à autre.
Tiers	désigne toute personne qui n'est pas un Cessionnaire Autorisé par rapport à Topco ou à l'Actionnaire Commandité-Gérant.
Topco	désigne Avocado Topco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B291764, et dont le siège social se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Montant Total de Rachat	désigne le montant défini par l'assemblée générale des actionnaires de la Société comme étant le montant total de rachat à l'occasion du rachat d'une ou de plusieurs classes d'actions dans les limites du Montant Disponible.
Transfert	désigne un transfert, une vente, une cession, une mise en gage, une hypothèque ou une autre aliénation par une personne d'un droit juridique ou économique sur une autre personne, que ce soit directement ou indirectement, y compris en vertu de la création d'un contrat sur produits dérivés ou d'une sûreté, l'octroi d'une option ou d'un autre droit, l'imposition d'une restriction sur l'aliénation ou le vote, par application de la loi ou par toute aliénation d'une participation dans une société holding mère de cette personne (et les termes «Transférant», «Transférés» et «Transférer» seront interprétés en conséquence).

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à EUR 5.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné ont signé le présent acte.

Signé: V. DE BAGNEAUX, J. PEDUZZI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016078329/2285.

(160043864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Sevkarmorneftegaz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.529.

RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150191293 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 22 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084454/15.

(160051371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Vantaff Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2Bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 57.497.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 2016

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège de la société au 2Bis rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Le 22 mars 2016.

Certifié sincère et conforme

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2016084556/13.

(160051331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

VAT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 30.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 184.071.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 07/03/2016

- La démission de Madame Rosalba BARRETTA de son mandat de gérant de catégorie C est acceptée, avec effet au 13 août 2015.

- Monsieur Michel LENOIR, né le 2 juillet 1961 à Saint-Mard (Belgique), employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommé comme nouveau gérant de catégorie C, avec effet au 14 août 2015, pour une période de 2 ans.

Certifié sincère et conforme

VAT Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2016084557/16.

(160051473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

VAT Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,24.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.802.

—
Résolutions circulaires du Conseil de Gérance prises en date du 3 mars 2016

- Il convient de noter que le siège social de la société est transféré au 12D, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2016.

Certifié sincère et conforme

VAT LUX III S.à r.l.

Référence de publication: 2016084558/14.

(160051493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

VCST Holdco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.362.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration prise en date du 22 septembre 2015, Mr Nick MEDAER, demeurant Ter-vuursesteenweg 485, 3061 Bertem, Belgique, a été coopté au Conseil d'Administration au poste d'Administrateur avec effet immédiat et pour une période illimitée, en remplacement de Dr Hansjörg Gerhard SAGE, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VCST Holdco Lux S.A.

Référence de publication: 2016084559/13.

(160051483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

MOBIK Africa SA, Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 147.742.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12/09/2009

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 15 décembre 2015, il résulte que:

- Monsieur Matej CUKJATI a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat;
- Monsieur Vincent GRAAFF a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat;
- Monsieur Andrej BIZJAK, né le 11 septembre 1978 à Postojna, Slovénie, résidant professionnellement au 84 Jahns-trasse, 40215 Düsseldorf, Allemagne, a été nommé administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018;
- Madame Céline UMBDENSTOCK, née le 2 juin 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 20 Avenue Marie-Thérèse, 2132 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été nommée administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOBIK AFRICA S.A.

Référence de publication: 2016084353/21.

(160051380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Reggio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.769.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 2016 que:

- Le siège social est transféré du 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016084423/14.

(160050965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Sand Cloud Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 180.712.

—
Il résulte d'une lettre adressée à la société la démission de Monsieur Luca Bozzo, à la date du 24 février 2016, en tant que gérant de la société SAND CLOUD HOLDING SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016084435/12.

(160051623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Minuscule, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 161.250.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2016 a nommé, en qualité de nouvel administrateur de la société, Monsieur Basile EIDEL, né le 30 mars 1992 à Paris 17^{ème} arrondissement (France), demeurant à F-75 020 Paris, 42 Rue de Ménilmontant, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Puis le Conseil d'Administration du 10 mars 2016, qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée, a:

- nommé Monsieur Philippe EIDEL, musicien compositeur réalisateur, né le 22 décembre 1956 à Tananarive (Madagascar), demeurant à F-93 310 Le Pré St Gervais (France), 13 Rue Gabriel Péri, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;

- pris acte de la démission de Monsieur Philippe EIDEL de son mandat d'administrateur-délégué, celui-ci ne conservant que son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration;

- nommé, en qualité de nouvel administrateur-délégué de la société, Monsieur Basile EIDEL, né le 30 mars 1992 à Paris 17^{ème} arrondissement (France), demeurant à F-75 020 Paris, 42 Rue de Ménilmontant, avec le pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière de la société, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016084349/24.

(160051083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

VR Netze Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 4, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 116.950.

—
Auszug aus dem Gesellschafterumlaufbeschluss vom 01. Februar 2016

1. Die Gesellschafter beschliessen die Abrufung von Herr Winfried Richert, wohnhaft in D-26135 Oldenburg, Hayengraben 28, als Geschäftsführer und als täglicher Geschäftsführer mit Wirkung zum 29.02.2016.

2. Die Gesellschafter ernennen Herrn Martin Greiwe, wohnhaft in D-48308 Senden 149 Schlossfeld als alleiniger Geschäftsführer und als täglicher Geschäftsführer. Herr Martin Greiwe ist somit auch alleine vertretungsberechtigt.

Luxemburg, den 23. März 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour VR NetzeLuxemburg

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2016084563/16.

(160051196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Wyndham Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 700.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35/37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 171.171.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 24 décembre 2015 que Wyndham Resort Development Corporation a cédé toutes les 700.000 parts sociales détenues dans la Société à Wyndham Properties Holdings S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.475.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084567/15.

(160051366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

West Air Sweden (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.517.

Après la révocation de Madame Claudia LADKIN du représentant permanent de la société West air Sweden, Luxembourg branch; la société West Air Sweden AB (Aktie Bolaget) gouvernée par les lois Suédoises, ayant son siège social à Prästgardsgatån 1; S-402 29 Göteborg en Suède, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 556062-4420, a nommé comme représentant permanent pour une durée indéterminée à partir du 7 mars 2016:

Madame Line Martine FRIOB, né le 24 Novembre 1982, agissant en qualité de gérant de la société West Air Sweden, Luxembourg branch et disposant du pouvoir de représenter la succursale ayant son siège social à 57 route de Longwy; L-8080 Bertrange au Luxembourg, immatriculée sous le numéro RCS: B 177517 et enregistré sous le matricule d'employeur (CCSS): 2013 3400 363-99 par sa seule signature et jusqu'à sa révocation.

West Air Sweden, Luxembourg branch

Line FRIOB

Gérante

Référence de publication: 2016084569/18.

(160050982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Yuzhchukmorneftegaz Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.300,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.335.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150191296 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 22 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084578/15.

(160050994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

C.R.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 101.662.

—
L'an deux mille seize.

Le onze mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Carlo REUTER, ingénieur industriel, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.

2.- Madame Suzette MAILLIET, employée privée, épouse de Monsieur Carlo REUTER, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach,

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée C.R.C. S.à r.l., avec siège social à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.662;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 909 du 11 septembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1572 du 14 août 2009;

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER, en date du 16 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1857 du 25 septembre 2009;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juin 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1986 du 16 août 2013.

Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Carlo REUTER, prénommé, cinquante-deux parts sociales	52
2.- Madame Suzette MAILLIET, prénommée, quarante-huit parts sociales	48
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et la promotion immobilière.

Elle peut également consentir, dans le cadre de la loi, des garanties, des cautionnements ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement."

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. REUTER, S. MAILLIET, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mars 2016. Relation: GAC/2016/2097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081232/47.

(160047599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Faster Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.434.

Les comptes annuels au 1^{er} janvier 2016 au 9 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089435/10.

(160057899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Dépôt rectificatif du dépôt initial L1649459 déposé le 22 mars 2016

Les comptes annuels consolidés au 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089436/10.

(160057573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Fiduciaire du Parc, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 32.286.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089438/9.

(160058220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

SSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016088030/10.

(160055547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

St Charles Home, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg E 3.660.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 janvier 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- la cession et le transfert de 100% des parts de ARTEMISIA HOLDING SA, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey et R.C.S. B 107.874,

et de CRYSTAL OVERSEAS, ayant son siège social à Via Espana 122, Bank Boston Building 8th FI, Panama, République de Panama inscrite sous le numéro 495.748,

Les parts ont été attribuées comme suit:

- Madame Irina Jurjevna KOTLYAROVA, née à Semikarakorsk (Russie) le 11 février 1979, demeurant à 57, Op der Hobuch L-5832 FENTANGE

Cinquante parts sociales 50

- Monsieur Patrick Nico LENTZ, né à Dudelange, le 18 novembre 1966, demeurant à 57, Op der Hobuch L-5832 FENTANGE

Cinquante parts sociales 50

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016087997/22.

(160056066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

The Foundations, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088034/9.

(160055399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

SecureDot Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 121, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 181.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087982/9.

(160056159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Bluroad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.524.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 avril 2016.

Référence de publication: 2016088244/10.

(160056958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Solairedirect Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.091.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes en date du 18 mars 2016, suite notamment aux démissions de Monsieur Adrien Rollé de son mandat d'administrateur et de la société Solaire Direct S.A. représentée par Jean-Pascal Pham-Ba, de son mandat d'administrateur:

- Madame Florence Poncelet, demeurant professionnellement au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, est nommée administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes au 31 mars 2022;

- Monsieur Thierry Van den Hove, demeurant professionnellement au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes au 31 mars 2022;

- le siège social de la Société est transféré du 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016089126/20.

(160057143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

OPG Commercial RE Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 187.613.

Il résulte d'un contrat d'apport signé en date du 10 décembre 2015 que l'associé de la Société, Oxford EU Holdings (NL) B.V., a transféré la totalité des 8.750 parts sociales de catégorie B qu'il détenait dans la Société à:

- OPG Commercial Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204202.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

OPG European Holdings (Lux) S.à r.l.	3.750 parts sociales de catégorie A
OPG Commercial Holdings (Lux) S.à r.l.	8.750 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

OPG Commercial RE Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016089073/20.

(160057485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.
